



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

CULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)

DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE (DHA)

OPTION : HISTOIRE

MÉMOIRE DE LICENCE

THEME :

LA PLACE DE LA FEMME AU DAHOMEY-BENIN
SUR LES PLANS POLITIQUE ET ECONOMIQUE DE
1960 A 2006

Présenté par :

Chantal HOUNKPATIN

Sous la Direction de :

A. Félix Iroko
Professeur titulaire

Année académique : 2014-2015

REMERCIEMENTS

Au terme de notre étude nous voudrions vivement remercier le professeur Abiola Félix Iroko pour sa disponibilité, ses encouragements et ses apports à ce travail malgré ses multiples occupations.

A tous les enseignants du département d'Histoire et Archéologie de l'université d'Abomey-Calavi qui ont assuré notre formation, nous disons sincèrement merci.

A tous les membres du jury qui ont bien voulu nous faire l'honneur de juger ce travail.

A Raoul Kpegli, pour son soutien et pour les précieuses séances de discussions et d'échanges qu'il m'a accordés dans le cadre de l'élaboration de ce mémoire.

A notre père qui a su développer en moi le goût du travail bien fait. Trouve ici l'expression de ma profonde gratitude.

A notre mère, qui a consenti tant de sacrifices pour mon éducation. J'exprime toute notre reconnaissance à travers ce mémoire.

A nos sœurs et frères : Adèle, Gisèle, Fabrice, Florence, judiciairel, joël pour votre amour et votre soutien indéfectible. Ce mémoire est aussi le fruit de votre soutien. Soyez en honorés.

Nos profondes gratitude vont également à l'endroit de toute la famille Kpegli et très particulièrement Madame Kpegli Gnanga Dénise, pour ses conseils et son aide inconditionnel d'avoir accepté la garde de notre trésor Kpegli Lonlon Merveil, durant tout le parcours de la réalisation de ce mémoire.

A toi notre trésor, Kpégli Lonlon Merveil, pour te dire que le travail et la persévérance sont le seul gage du succès dans la vie. Que l'expérience de tes parents te serve d'exemple.

Nous ne saurons finir cette phrase sans exprimer nos sincères reconnaissances à madame Djossou Segla Ariane (maître-assistant à L'UAC), à madame Hountondji Madeleine (commerçante à Comé), à madame Karimou Rafiatou (ancien ministre de la santé publique) et à monsieur Noudjènoumé Phillipe (Directeur du PCB), pour leur chaleureux accueil et leurs disponibilités et aussi pour nous avoir transmis des informations sur les femmes en politique et en économie; des informations qui ont facilité la réalisation de ce mémoire.

Enfin, nous prions toutes les personnes, camarades, parents et amis, qui nous ont entourés de leurs affections, de leur soutien moral et matériel de trouver ici nos vifs sentiments de reconnaissance.

LA LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFJB	:	Association des Femmes Juristes du Bénin
ANR	:	Assemblée Nationale Révolutionnaire
APAC	:	Association des Professionnelles Africaines de la Communication
ASD	:	Alliance pour la Sociale Démocratie
AVB	:	Association des Veuves du Bénin
CBDIBA	:	Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base
CONAFETRA	:	Comité National des Femmes Travailleurs
COF	:	Comité d'Organisation des Femmes
CSA	:	Centre des Syndicats Autonomes du Bénin
DFR	:	Détachement des Femmes Révolutionnaires
FAP	:	Femme- Action- Progrès
MDR	:	Ministère du Développement Rural
OFRB	:	Organisation des Femmes Révolutionnaire du Bénin
PRD	:	Parti Républicain du Dahomey
PRPB	:	Parti de la République Populaire du Bénin
RDD-Nassara	:	Rassemblement Démocratique pour le Développement
RDD	:	Rassemblement Démocratique du Dahomey
RDL	:	Rassemblement des Démocrates Libéraux
REPEED	:	Réseau des Paysans Féminins pour le Développement
RIFONGA	:	Réseau pour l'Intégration des Femmes des ONG et Association Africaine
UDD	:	Union Démocratique Dahoméenne
UGEED	:	Union Générale des Elèves et Etudiants du Dahomey
UNSTB	:	Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin
UPD	:	Union Progressiste du Dahomey

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	I
LA LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	II
SOMMAIRE	III
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : LA LUTTE POUR L'EMANCIPATION DE LA FEMME BENINOISE.....	4
CHAPITRE 1 : LES FEMMES DANS LA SOCIETE BENINOISE.....	5
CHAPITRE 2: L'ETAT BENINOIS ET LES ORGANISATIONS NON- GOUVERNEMENTALES DANS LA PROMOTION DE LA FEMME.....	11
DEUXIEME PARTIE: LES FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE AU BENIN.....	23
CHAPITRE 3 : LES FEMMES AU SEIN DES PARTIS POLITIQUES ET ORGANISATIONS SYNDICALES.....	24
CHAPITRE 4 : LES FEMMES ET LE POUVOIR	34
TROISIEME PARTIE : LA FEMME ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	43
CHAPITRE 5 : QUELQUES DONNEES ET ORIENTATIONS DE L'ECONOMIE BENINOISE EN RELATION AVEC LES FEMMES	44
CHAPITRE 6 : PLACE ET RÔLE DE LA FEMME DANS L'ECONOMIE BENINOISE	46
CONCLUSION	62
SOURCES ET ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES	65
ANNEXES	75

INTRODUCTION

Perçues comme les actrices du développement sous tous les cieux, les femmes au Bénin ont une importance dans la société, de par leur nombre et les différentes activités qu'elles mènent. En effet, elles sont présentes dans beaucoup d'activités de productions. Responsables des activités domestiques en générales non génératrices de revenus ; les femmes se révèlent également comme des agents économiques particulièrement dynamiques tant en milieu rural qu'en zone urbaine¹.

Cependant, d'une manière générale dans le monde et au Bénin en particulier, on constate que, les femmes ont été pendant longtemps écartées de certaines tâches, notamment les fonctions politiques. La société est réglée par une division du travail par sexe où les hommes s'occupent surtout « du pouvoir politique, de la guerre et du gros des travaux agricoles ». Les femmes jouaient « un rôle essentiellement domestique: tâche de ménages, cueillette des fruits et plantes sauvages, ramassage de bois, recherche de l'eau²». Leurs parts dans la contribution au développement à certaines époques étaient négligées. Aujourd'hui, cette vérité élémentaire est rétablie, et les femmes sont considérées au même titre que les hommes comme les agents de développement à part entière³.

Parlant de la participation des femmes, plusieurs études ont abordé les rôles déterminant, que celles-ci ont joués dans le domaine économique en Afrique et dans le monde.

En raison de la masculinité des rouages de l'Etat et des affaires publiques; la présence des femmes dans la vie politique ne s'y ressent pas; pourtant du point de vue de leurs effectifs, ne sont pas nombreux que les femmes.

La marginalisation de la femme ne l'a pourtant pas empêché de prendre une part active au côté des hommes dans les mouvements de développement politique et économique dans l'histoire du Bénin.

Le présent travail a pour objectif général de montrer et d'évaluer premièrement

¹MIBLODO (Gaston kouasssi) : *La lutte pour l'émancipation de la femme* de 1960 à 2006, mémoire de maîtrise d'histoire, université d'Abomey- Calavi, FLASH, 2009, p8.

² BA KONARE (Adame),*Dictionnaire des femmes célèbres du Mali*,1993,p27.

³ ZANTOU(PASCAL), *les femmes dans la vie politique au Bénin* de 1960 à 1990,122p.

l'importance du rôle politique, économique et social que les femmes ont joué au Bénin de 1960 à 2006 en vue de leur émancipation.

Deuxièmement, montrer combien leur parcours est parsemé d'embûches et surtout contribuer à l'analyse de la prise de conscience de leurs faiblesses.

Troisièmement, c'est pour compléter quelque peu la documentation relative à la question surtout sur le plan économique. Les aspects qui sont souvent abordés en histoire sont les aspects politiques et l'émancipation. Nous pouvons citer quelques mémoires, notamment celui du Pascal Zantou sur: les femmes dans la vie politique au Bénin de 1960 à 1990, celui de Sabine Codja Crinot sur : la participation des femmes à la vie politique vue à travers les partis: de la naissance de l'UDD à la chute de PDD de 1955 à 1965 et celui de Gaston Kouassi Miblodo sur: la lutte pour l'émancipation de la femme Béninoise de 1990 à 2006.

Le choix des deux bornes chronologiques tient compte d'événements politiques majeurs dans l'histoire du pays. En 1960, le Dahomey (aujourd'hui Benin) accédait à la souveraineté internationale et pouvait donc assumer son destin en comptant d'abord sur toutes ses forces vives sans exclusive aucune. L'administration coloniale ne commandait plus.

Quant à l'année 2006, elle marque la fin du quinquennat du président Mathieu Kérékou, l'homme de la révolution .C'est aussi une année qui marque également l'existence de beaucoup d'Organisations et d'Associations féminines ayant pour objectif l'émancipation politique, économique et sociale de la femme.

Pour la réalisation de cette étude, la méthodologie que nous avons adoptée à consister à : d'abord réunir la documentation nécessaire. En effet, l'histoire ayant pour support la documentation, nous avons pensé que l'essentiel du travail doit pouvoir se faire sur la base des divers écrits relatifs au terme choisi.

Nous avons pu rassembler la documentation générale sur les femmes, sur l'économie et sur le pouvoir politique à Institut Culturel Français (ICF), à la bibliothèque centrale de l'Université d'Abomey-Calavi, à la bibliothèque centrale de la Faculté des Sciences et Agronomique (FSA), à la bibliothèque centrale de l'ENAM d'Abomey-Calavi. Ensuite, recenser les personnes - ressources pouvant nous fournir des informations valables relatives au sujet.

Le constat est que de 1960 à 2006, on a accordé très peu d'importance aux femmes

concernant leurs activités, surtout au plan économique et politique car il n'y a pratiquement pas d'évaluation propre les concernant dans ces domaines.

Notre étude s'articule autour de trois points essentiels:

- la lutte pour l'émancipation de la femme béninoise (première partie).
- Les femmes dans la vie politique au Bénin (deuxième partie).
- La femme et le développement économique au Bénin (troisième partie).

**PREMIERE PARTIE : LA LUTTE POUR L'EMANCIPATION DE LA
FEMME BENINOISE**

CHAPITRE 1 : LES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ BÉNINOISE

1-1- Situation des femmes dans la société béninoise

Au Bénin, la femme a joué un rôle assez passif sur le plan social où elle a été très marginalisée dans l'organisation sociale. En revanche sur le plan économique elle a été très active notamment dans l'agriculture et le commerce. Dans le secteur des services, elle a joué également un rôle non négligeable. Sur le plan économique son rôle est prépondérant, dans le domaine politique elle a participé dans l'ombre à la gestion affaires politiques.

En effet, depuis des temps immémoriaux, la femme plus que l'homme est soumise à des règles très strictes, elle doit respecter des tabous de toutes sortes. Ainsi comme l'a souligné Aurore d'Almeida « la femme dahoméenne est dépourvue d'un réel pouvoir de décision, sa vie est réglée d'avance, organisée en dehors d'elle par la société »⁴. Apparemment effacée, la femme ne se manifeste pas beaucoup dans le monde, et n'a pas une personnalité très marquante. Elle suit les raisons du groupe et n'exprime pas de point de vue propre parce que dès le bas âge, elle a été éduquée pour servir, surtout servir l'homme. Parlant de la situation sociale de la femme, Yvette Roudy disait « convaincue dès l'enfance de son infériorité devant le petit garçon, la petite fille devenue grande sait que sa « carte d'identité » doit porter les mentions suivantes : docilité, timidité, effacement »⁵. Perpétuellement sous ordre, elle passe de la tutelle de ses parents à celle de son mari.

Sur le plan religieux, d'une manière générale, beaucoup de secrets échappent à la femme. C'est seulement lorsqu'elle est choisie par le vodou, qu'elle entre au couvent pour y recevoir une formation spéciale. Ce maintien de la femme dans une situation d'infériorité se remarque également au niveau des religions d'origine étrangère telles que le christianisme et l'islam. Chez les catholiques, en Europe et en Afrique, les prêtres et les religieuses ne subissent pas les mêmes initiations. Les prêtres ont une influence supérieure à celle des religieuses qui les servent et les vénèrent pratiquement. Dans l'islam, l'accès aux fonctions d'Imam et d'Alpha est fermé à la

⁴ D'ALMEIDA (Aurore), 1975 « la femme africaine dans un contexte encore non acculturé » in *Recherche pédagogique et culture* n° 19 septembre- octobre 1975, p.6.

⁵ ROUDY (Yvette), 1982, *la femme en marge*, Paris, Flammarion, p.43.

femme. Ces fonctions sont strictement réservées aux hommes⁶.

L'initiation qui surtout dans la société de type traditionnel (Oro et Egun par exemple), est un rite transformant le jeune homme en adulte, est l'apanage des garçons. La femme en est pratiquement exclue bien qu'elle demeure la gardienne des traditions familiales (exemple des « Tangninon »⁷ au sud du Bénin). En effet, ce sont les filles qui au niveau de chaque famille apprennent, retiennent et ensuite enseignent les rites de chaque cérémonie, les tabous, les louanges et les interdits ; les noms et leurs significations et même les superstitions. En définitive, c'est au niveau de la famille que commencent pour les femmes les premières discriminations qui s'étendront à toute la société et les suivront toute leur existence.

Au sein de la famille étendue au nucléaire, la femme a très peu d'initiative ; elle obéit, exécute plus qu'elle ne décide et ne commande. Elle obéit à ses parents, à son mari, à des personnes plus âgées qu'elle et parfois même à ses cadets. Mais cette passivité qui la caractérise ne s'observe pas dans tous les domaines. Par exemple, sur le plan politique, parlant de la place de la femme dans le système traditionnel de gestion du pouvoir, elles jouaient en réalité de très grands rôles qu'il est important de reconnaître. Les femmes dahoméennes détenaient des pouvoirs insoupçonnés en tant que mère et femme du roi. La plupart, des reines et des princesses ont joué un rôle important dans la destitution, l'intronisation ou même l'assassinat de certains monarques. La chute de certaines monarchies ennemies du Danhomé a été effective grâce à l'intervention de certaines femmes. C'est le cas par exemple du rôle de Na Guézé dans la prise de Sahè et la destitution du roi Houffon. Proche du roi, elles avaient aussi le privilège d'être les dépositaires de ses dernières intentions et avaient le devoir de proclamer de nouveau souverain. En résumé, les femmes ne se sont pas seulement contentées de jouer des rôles secondaires. Au contraire, elles ont occupé une place non négligeable dans leurs communautés respectives notamment dans la gestion du pouvoir politique. Parmi elles, certaines sont parvenues à se faire introniser reines.

⁶ CODJA CRINOT (Sabine), *La participation des femmes à la vie politique vue à travers les partis : de la naissance de UDD à la chute de PDD (1955 à 1965)*, mémoire de maîtrise, Université Nationale du Bénin, FLASH, Abomey-Calavi, 1996, 103 p.

⁷ TANGNINON : mot en dialecte fon parlé dans le sud du Dahomey, désigne les tantes parternelles.

C'est le cas du règne de Tasi Hangbé à Agbomé ⁸. Mais, il faut souligner cependant qu'elles ont essentiellement participé à la gestion des affaires publiques de façon secrète.

1.2- Rôle et statut de la femme béninoise

Le premier rôle de la femme, le plus ancien et le plus valorisé encore aujourd'hui, est son rôle de reproductrice. Seule cette fonction est à même de lui donner un statut social valorisant. C'est pourquoi, elle demeure en milieu rural surtout, soumise à de nombreuses maternités qui ont de graves conséquences sur sa santé et sur ses conditions de vie. Les femmes béninoises ne peuvent guère choisir le nombre de leurs maternités. Non seulement les valeurs natalistes dominantes et les rivalités entre coépouses, mais également la jalousie des maris, font que ces dernières sont le plus souvent hostiles aux méthodes modernes de planification familiale. Or, tout recours à la contraception est au Bénin subordonné à l'autorisation du mari. Son rôle de procréatrice explique que la femme soit avant tout vouée au mariage, et que les mariages précoces soient encore de règle. Dans les campagnes, l'âge moyen des filles au premier mariage est de 17 ans, mais il n'est pas rare qu'on les marie avant, dès qu'elles ont atteint la puberté parfois. Un vieil adage précise d'ailleurs que « les premières règles d'une fille sont pour son père, les secondes pour sa mère et les troisièmes pour son mari ». Le mariage dès l'adolescence débouche sur une fécondité précoce et mal maîtrisée. Souvent inexpérimentée, analphabète et immature, la jeune femme n'arrive pas toujours à prendre correctement soin d'elle-même et de ses enfants.

Une fois mère, la femme est la première éducatrice de l'enfant et responsable de son bien-être et de sa santé. Elle est en outre, considérée comme la détentrice des valeurs et des traditions du groupe dont elle assure la pérennité à travers son rôle d'éducatrice, avec l'appui de plus en plus léger de toute la communauté. Elle n'est considérée comme une bonne épouse et une bonne mère que si elle transmet intactes ces valeurs. Son statut, le respect dont elle jouit et le traitement qui lui sera réservé par l'époux et sa famille dépendent de son aptitude à le faire. Cela explique que bien des femmes s'accrochent à des attitudes conservatrices dont elles font dépendre leur place

⁸ VIDO (A.A) et VIDO (C.M.), 2016, « Femmes et pouvoir politiques dans les sociétés du bas-Bénin (XVIII^e-XIX^e siècle) », in Yao Marcel KARAKOU, Didier Marcel HOUENONDE, Agossou Athure VIDO et Romualde TCHIBOZO (dir.), *Regards sur l'histoire politique de l'Afrique noire d'hier à nos jours*, Saint-Denis, Edilivre, PP.9-26.

dans la famille et dans la société. Prolongement de leurs tâches maternelles, les travaux domestiques et ménagers sont de leurs ressorts exclusifs. La vieille femme dans nos sociétés est souvent sollicitée dans les familles. Elle joue le plus souvent le rôle de gardienne d'enfants dans la maison quand le père et la mère des enfants vont au service⁹.

Ces tâches, pourtant, ne sont absolument pas valorisées. Elles sont même méprisées par les hommes qui s'aviliraient en y participant. Bien des Béninois souscriraient volontiers à ce propos d'un Baatonou recueilli lors d'une enquête en milieu rural dans le Borgou : « Que les femmes assurent les travaux domestiques, c'est la volonté de Dieu » L'une des enquêtes a même déclaré qu' « un homme qui accepte de faire les travaux domestiques est maudit ». D'autres avouaient cependant qu'ils pouvaient aider leur femme en cas de maladie ou de voyage mais à condition que ceci reste caché.¹⁰

En définitive, Les femmes jouent un rôle majeur, non seulement en matière d'éducation, de nutrition, de santé et de gestion familiale, mais aussi dans le domaine de la production. Elles représentent 51% de la population totale, 53% de la population active agricole et plus de 80% des revendeurs de produits vivriers. Elles occupent une place très importante dans le secteur informel urbain. Mais elles constituent la majorité des analphabètes, représentent moins de la moitié de la population active recensée comme telle et seulement 10% des agents de la fonction publique.

Malgré cette grande activité de la majorité des femmes au Bénin, leur statut social reste à valoriser puisque dans de nombreuses communautés, elles n'ont droit ni à l'héritage foncier ni au choix du conjoint à cause des traditions. Elles ne sont pas également libres dans l'exercice d'une activité lucrative. Tous ces facteurs font qu'elles sont grandement défavorisées par rapport aux hommes.

⁹ *Enfants et femmes : avenir du Bénin*, UNICEF- Cotonou, 1991, p.55.

¹⁰ KOTO-MYTI (Y.B.) : *Le coton et l'émancipation de la femme dans le district rural de Kandi*. Mémoire de maîtrise de sociologie. UNB 1998.

1.3-Culture et mentalité véhiculées sur la femme

L'on ne peut prétendre s'intéresser aux cultures et mentalités véhiculées sur la femme sans parler de son éducation. En effet, deux sortes d'éducation lui sont données : celle traditionnelle qui commence dès la naissance et dont les fondements sont le maintien de la femme dans le rôle traditionnel de génitrice et de gardienne du foyer. L'autre scolaire orientée surtout sur l'enseignement ménager, la puériculture et l'hygiène vise à promouvoir de meilleures conditions à tous les membres de la communauté.¹¹

La femme est conditionnée à l'idée que plus vite elle sera mariée, plus elle aura des enfants, plus elle sera honorée et heureuse. La procréation a une grande importance et la valeur d'une femme se mesure au nombre d'enfants qu'elle a. Une femme sans enfant, est rejetée de la société et considérée comme un être malchanceux¹². On lui a enseigné que plus elle se montre discrète et effacée auprès de son mari, mieux ce dernier la consulte avant de prendre des décisions et l'aime davantage.

Une femme bien éduquée dans notre société traditionnelle ne pose pas de questions. Ainsi, elle n'a pas à choisir un époux, ni à se demander si elle l'aime, si elle doit supporter une dizaine de grossesses et n'avoir que deux enfants vivants, servir de bonne à tout faire à une famille étendue (d'une quarantaine de personnes). Etre traitée comme inférieure à un homme lui paraît tout à fait justifié. On lui inculque à travers les us et coutumes de la société qu' « une femme ne peut pas se mesurer à un homme elle doit se conformer à ce que Dieu et les ancêtres ont établi : la femme est créée après l'homme, elle doit rester toujours derrière lui, lui obéir, l'aider, le seconder, elle est celle qui donne le jour la « première » mais ne sera jamais « première »¹³. Cette hiérarchie basée sur l'inégalité des rôles conçue à partir de la supériorité du sexe masculin, est aussi bien acceptée par l'homme que par la femme elle-même. La femme déjà condamnée par l'homme, l'est aussi par elle-même.

¹¹ CODJA CRINOT (Sabine) : *La participation des femmes à la vie politique vue à travers les partis : de la naissance de UDD à la chute de PDD, 1955-1965*, p.11.

¹² ABBAM (Kate), 1994, « le rôle de la femme dans le processus de développement de la sous- région Ouest-Africaine » in *femme démocratie et développement : quel rôle pour les ONG*, Ouagadougou, **PP** 29 à 40.

¹³ DIOP (Sira), 1995 « Accès de la femme à l'éducation traditionnelle » In *Recherche pédagogie et culture* p 9.

Malgré son statut inférieur et le fait qu'elle ployait sous le poids de ses devoirs, la femme se voyait se reconnaître certains droits dans la société traditionnelle. Ainsi, à partir de 1990, avec la période de transition sociologique et culturelle que vit le pays, les devoirs des femmes se sont multipliés tandis que leurs droits traditionnels ont tendance à disparaître. Néanmoins, ici et là, des changements dans les attitudes et les comportements des hommes et des femmes, peuvent laisser espérer une amélioration du statut des femmes.

CHAPITRE 2: L'ETAT BENINOIS ET LES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES DANS LA PROMOTION DE LA FEMME

2.1 -l'Etat béninois et la promotion de la femme

Dans la recherche des voies et moyens pour réussir son développement, le Bénin a inscrit à son actif une part importante de mesures incitatives depuis des décennies. Ces mesures visent à promouvoir les femmes et leurs activités. Les informations disponibles montrent que plus de mesures sont prises pendant la période démocratique par l'Etat que dans la période Révolutionnaire. Le Bénin a adopté quelques principes devant permettre d'éviter une discrimination entre les femmes et les hommes. Certains de ces principes sont appuyés par des dispositions législatives et juridiques, ainsi que par des mesures institutionnelles etc. Les dispositions comme celles de la loi Fondamentale de 1977 article 124, reconnaissent et garantissent l'égalité de droit, pour les hommes et pour les femmes.

La Constitution du 11 décembre 1990 atteste à son tour cette égalité de tous devant la loi. L'article 26 stipule « L'Etat assure à tous cette égalité devant la loi, sans distinction d'origine, de sexe, de religion, de race, d'option politique, de position sociale .L'homme et la femme sont égaux en droit. L'Etat protège la famille et particulièrement la mère et l'enfant ».

2.1.1 -La politique socio - économique de l'Etat en faveur des femmes

Depuis la période révolutionnaire, les actions du Ministère du Développement Rural (MDR) en faveur des femmes (rurales surtout) sont plus denses et concrètes. Il est l'un de ceux qui s'occupent attentivement de l'intégration des femmes dans le développement et donc de leur promotion tant sociale qu'économique.

Grâce au Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) aujourd'hui CeRPA, plusieurs centaines de groupements de femmes sont encadrés dans les domaines de productions végétales, animales, halieutiques et artisanales, etc. Ces centres sont installés dans les six départements du pays. Si dès le début du projet, le CARDER a eu la volonté d'intégrer les femmes rurales dans son groupe cible¹⁴, les résultats montrent que cet objectif n'a

¹⁴ - En dehors des groupements de femmes, le CARDER, pendant cette période a œuvré également en faveur d'autres groupes.

pas toujours été poursuivi dans la pratique. Certes, les infrastructures réalisées par le CARDER dans l'ensemble du pays ont, sans conteste, des effets positifs sur la situation socio - économique des femmes rurales, en apportant une contribution importante à la satisfaction des besoins fondamentaux.

La construction de puits dans de nombreux villages avec la participation de la population représente pour les femmes une amélioration considérable de leur condition de vie et de travail : « Dans notre village ici à Houwé, le coût de la construction du puits était reparti entre la contribution des villageois et la subvention octroyée par le CARDER ¹⁵» Nous a confié une informatrice. Cela représente pour les femmes une amélioration considérable de leur condition de vie : gain de temps pour le travail domestique et aussi parfois dans le domaine des activités économique, possibilité de pratiquer des activités rémunératrice supplémentaire comme par exemple les activités de transformation qui nécessite une quantité importante d'eau, amélioration des conditions d'hygiène et par conséquent de santé.

La construction ou la réfection des pistes rurales facilite grandement la commercialisation des produits agricoles. Cela permet l'accès aux grands marchés autrefois inaccessibles aux femmes des villages isolés qui ne pouvaient s'y rendre à pied. Le transport d'une quantité plus importante de produits pour la vente sur les marchés est devenu facile. Un nouveau débouché pour la commercialisation de quelques produits dans certaines zones, procure un revenu supplémentaire non négligeable dans des budgets féminins.¹⁶

A partir de 1983, les actions de CARDER menées en direction des femmes rurales dans certaines provinces, s'orientent presque exclusivement dans le domaine de la transformation. Par exemple dans la province de l'Atlantique, des groupements de femmes de quelques villages sont soutenus avec des investissements sous forme de subvention pour l'installation des infrastructures (construction d'ateliers, de magasins de stockage, de citernes, de foyers améliorés etc.) et des crédits attribués pour l'acquisition de machines ou de matériels et la constitution d'un fonds de roulement pour l'achat des matières premières. Ces groupements de femmes dans les

¹⁵ BOSSOU (Anagonou), Entretien à Houawé (Bohicon).

¹⁶ - La vente de bois, coques de noix de coco et de palme, feuilles d'emballage s'est développée dans les villages où les taxis peuvent accéder surtout autour de Calavi et de Ouidah pour l'approvisionnement de Cotonou dans la province de l'Atlantique.

villages de Zékanmé et de Dodja dans le secteur d'Abomey-Calavi, se spécialisent respectivement dans la fabrication du gari et de tapioca et dans la transformation de l'huile de palme, le groupement de Djégbadji à Ouidah se consacre à la préparation de l'huile de coco.

Mais à partir de 1987, les membres de la mission d'évaluation de projet sur toute l'étendue du territoire aboutissent à la conclusion que l'organisation et les investissements réalisés dans le domaine de la transformation et des autres secteurs n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés. La participation des femmes a toujours été bien plus faible que celle des hommes. Leur effectif dans le mouvement coopératif a évolué à la fois de façon importante et instable selon les différentes périodes du projet : d'environ 20% en 1979, il s'est élevé à 30% en 1983 puis a régressé à 18,5% en 1987¹⁷. La faible participation des femmes et évolution irrégulière dans les activités du CARDER peuvent s'expliquer par deux types de facteurs complémentaires : le premier est structurel et lié aux divers choix du CARDER dans l'orientation de ses actions menées en direction des femmes rurales au cours des différentes phases du projet ; le deuxième concerne les attitudes de l'encadrement vis-à-vis des femmes.

Les différentes actions du CARDER en faveur des femmes pour l'amélioration de leurs conditions économiques se sont poursuivies après la Conférence des Forces vives de la nation. Même si en général les femmes du monde rural n'ont pas pu entièrement profiter des activités du CARDER, un léger changement est observé où on a pu constater en 1992, que 11,2% des chefs d'exploitation agricole étaient des femmes contre 2,3% en 1976¹⁸.

Le CARDER offre l'avantage de permettre à chaque membre du groupement de développer l'esprit d'équipe, du travail bien fait et le soutien mutuel à travers les différentes formations qu'il organise en faveur des femmes.

L'effort des femmes à travailler en équipe et à lutter pour bénéficier du même soutien technique que les hommes dans l'intensification de leurs activités agricoles, les a intégrées au sein des groupements d'autres activités génératrices de revenus .C'est ainsi que de plus en plus de femmes s'adonnent aussi bien à la culture du coton qu'à la transformation des produits agricoles,

¹⁷ ALBERT(Irène), *des femmes, une terre : une nouvelle dynamique sociale au Bénin*, Paris, L'Harmattan, 1993, 264p.

¹⁸ DJOSSOU SEGLA(Ariane), *promotion de la femme au Bénin*, Cotonou, 1997,p.119.

appuyées dans leurs efforts par des projets de développement rural ou communal. C'est le cas des groupements de femmes soutenus par les projets d'appui au développement dans la circonscription urbaine de Kandi (PADEC KANDI) de l'organisation Néerlandaise de développement (SNV-BENIN) en 1995. D'autres organisations, de commun accord avec le gouvernement, soutiennent des projets similaires dans les départements, surtout ceux du nord Bénin dans les années 2000. Mais ce n'est pas seulement par l'agriculture que les femmes interviennent dans l'économie du Bénin, elles sont actives dans bien d'autres secteurs, surtout dans le commerce.

Le regroupement des femmes de plus en plus par secteur d'activité, permet de mieux conjuguer leurs efforts et de contribuer soit techniquement, soit financièrement à l'évolution de leurs activités. C'est le cas des onze groupements de l'Ouémé et du plateau qui ont reçu un prêt de Cinq millions six cent mille (5600 000) francs CFA en avril 2000 du gouvernement. Les onze qui ont reçu le financement, sont des groupements «Kadjola » de Odifin, «Gbénonkpo » de Sokou, « Gbénonkpo » de Daagbé Centre dans la sous-préfecture d'Avrankou, « Gbénonkpo » de Houinta dans la sous-préfecture de Sémé- Kpodji, le groupement des femmes de la sous-préfecture de Akpro-Misséréte puis celui de « Mihindinlo »de Houéyogbé, de Tokpo à Tokpa à Porto-Novo.

Dans l'ensemble, le soutien qu'apporte l'Etat aux femmes dans les différents secteurs économiques est encore faible. Les résultats ne sont pas entièrement satisfaisants, les crédits accordés ne sont pas gérés convenablement .Les conditions d'accès à ces crédits dans la plupart des cas très difficiles ne permettent pas aux femmes d'en bénéficier. Le taux d'analphabétisme féminin élevé porte aussi une entorse à la gestion rigoureuse des activités génératrices de revenus.

2-1-2 :L'effort de l'Etat en faveur de la femme sur le plan sanitaire

Selon l'article 8 de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples « la personne humaine est sacrée, inviolable. L'Etat a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger... »¹⁹.

La politique de la santé au Bénin s'insère dans le cadre de l'application d'une stratégie de

¹⁹ ARTICLE 8 de la Constitution du Bénin.

soins de santé primaires avec un accent particulier sur la protection de la mère et de l'enfant. Non seulement des actions sont menées pour sensibiliser les femmes à se faire suivre au plan sanitaire pour les problèmes de la maternité (grossesse, accouchement, fécondité, stérilité, mortalité, planning familial, contraception etc.), d'hygiène et d'assainissement, mais aussi pour ceux qui ne sont pas liés spécifiquement à leur être de femme, comme la tuberculose, la lèpre, les MST ,le Sida, etc.²⁰ Le planning familial est considéré comme un droit fondamental de l'être humain et un facteur de développement social. Cette pratique n'a suscité pendant longtemps au Bénin qu'un intérêt modéré, sinon franchement hostile et ce, en conformité avec la légalisation coloniale et sa politique démographique.

Les Etats francophones demeurant sous la loi française promulguée en 1920 , peu après la première guerre mondiale de 1914-1918 qui a coûté la vie à plus d'un million d'habitants en âge de procréer, sont restés soumis aux décisions prises en France ; ce qu'interdit strictement cette loi de 1920 est en fait « tous discours prononcés à des places publiques et meetings, tout écrit ou toutes publications destinées à la vente, à la propagande anticontraceptionnelle »²¹.

Ce n'est pas tout, car une autre loi pro-nataliste de la période coloniale a été promulguée le 30 juin 1950 : Lac Lamine Gueye ; complémentaire donc de celle de 1920, cette dernière loi est destinée aux fonctionnaires des colonies qui bénéficient des mêmes droits que leurs homologues de France par l'accord, des facilités aux nouveaux couples, des allocations familiales proportionnellement à la taille de la famille, quelques soit le nombre des enfants.

Mais à partir de 1972, le gouvernement révolutionnaire devient favorable aux activités du planning familial en reconnaissant l'installation du Comité national du Bénin pour la promotion de la famille bien sûr, en axant son intérêt sur la promotion de la mère et de l'enfant.

De ce fait, le gouvernement a réussi à déplacer les aspects du planning familial aux simples préoccupations sanitaires. Ainsi, grâce à une sensibilisation des jeunes filles et à une libéralisation de la contraception, les grossesses mal acceptées et tenues longtemps cachées, qui constituent des risques, ont commencé par diminuer quelque peu. On note entre 1990 et 1991,

²⁰ *La NATION* du mercredi 13 juillet 2001.

²¹ DJOSSOU SEGLA(Ariane), *La promotion de la femme au Bénin*, Cotonou, 1999, 212p.

moins de grossesses précoces surtout dans les zones rurales²².

Au Bénin, les activités de planning familial sont orientées aussi vers l'espacement des naissances, la santé de la mère et celle de l'enfant. Les diverses possibilités de limitation des naissances ne sont pas assez souvent prises en compte à cause des réticences et des obstacles culturels qui sont, tantôt la pression familiale qui impose un nombre élevé d'enfants au couple, tantôt le refus de l'homme de fixer une limite au nombre d'enfants à mettre au monde, et enfin l'exclusion de l'avis de la femme quant aux enfants à porter.

Les statistiques sanitaires de 1992 indiquent en effet un taux de prévalence contraceptive de 12% pour les personnes qui la suivent grâce aux conseils des centres de santé.²³ Selon Djossou Segla Ariane, ce taux de prévalence est faible et cela est dû à une forte expansion démographique avec ses effets négatifs sur le développement vu l'insuffisance des moyens de subsistance qui prévaut, des grossesses multiples, rapprochées et souvent non désirées, qui entraînent des avortements clandestins avec toutes leurs conséquences.

Tous ces problèmes liés à la santé de la femme sont pris en compte dans la politique de la santé au Bénin.

Afin de pallier les conséquences néfastes de ces grossesses et des maladies, le gouvernement a adopté dans les années 1995 comme stratégie, le système de soins de santé primaire (SSP) pour réduire le déséquilibre de couverture médicale entre les zones rurales et les zones urbaines. Particulièrement, le programme relatif à la santé de la femme couvre quatre domaines : la santé maternelle et infantile, la planification familiale, la vaccination et le renforcement des services curatifs y compris la mise en place d'un programme de médicaments essentiel sous noms génériques, la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), la campagne d'information, d'éducation, et de communication pour la santé.

Mais, malgré, tous ces efforts fournis par les gouvernements qui se sont succédé jusque-là, le sort de la femme ne s'est pas amélioré. Même si une amélioration relative s'observe, il reste beaucoup à faire surtout dans les milieux ruraux qui manquent encore de beaucoup de centres de

²² *Enfants et femmes : avenir du Bénin*, UNICEF, Cotonou, 1991, *op.cit.*, 182p.

²³ DJOSSOU SEGLA (Ariane), 1999 *op.cit.*, 212p.

santé. Il reste à signaler l'existence d'autres aspects néfastes à la santé et au bien être physique et psychologique des femmes puisqu'une réelle promotion de leur rôle, place et statut ne saurait s'en dissocier au Bénin.

Le programme d'action du gouvernement de la période de 2001 à 2005 a été signé par le ministre de la famille, de la protection sociale et de la solidarité comme chef de file de la lutte contre l'excision des jeunes filles dans les zones de prévalence au Bénin (Atacora, Borgou, Zou, Mono, Couffo, Colline etc.) en collaboration avec le ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme en qualité de département ministériel associé.

Dans ce cadre, diverses activités ont été menées du 16 au 31 mai 2002, dans chacune des zones de prévalence avec l'appui des partenaires au développement : OMS, FNUAP et UNICEF. Ces activités se rapportent essentiellement à la formation d'agents volontaires de vulgarisation et d'élèves pour attirer l'attention des populations des zones concernées sur la conséquence dangereuse des mutilations génitales féminines sur la santé de la fille et de la femme, les fonctions des différentes parties de son organe, lors de la rencontre avec certaines autorités administratives et judiciaires des localités concernées pour leur faire comprendre que la lutte contre l'excision est une priorité du gouvernement²⁴.

Disons que ces actions du gouvernement ont porté quelque peu de fruit ; car, entre 2001 et 2004, des centaines de femmes exciseuses ont publiquement renoncé à leur métier en rangeant leurs couteaux surtout au nord du pays. Ces actes prouvent que l'implication effective de l'Etat dans cette lutte est très importante et mérite un encouragement. Néanmoins, nous n'avons pas encore atteint le résultat escompté car, de façon clandestine, cette pratique coure encore dans certaines de nos régions au Bénin.

2.1.3 -L'effort de l'Etat en faveur de la femme sur le plan culturel

L'éducation est une préoccupation constante de l'Etat depuis 1960 au Bénin. Ce besoin se retrouve dans les différentes actions du gouvernement jusqu'aux années 2000.

Pendant la période révolutionnaire, le programme de l'Etat dans le domaine éducatif n'avait pas spécifiquement pris en compte la question féminine. A partir des années 1990, avec

²⁴ *La NATION* du 13 juin 2001.

l'avènement du Renouveau Démocratique, des actions ont commencé par être menées.

La direction de l'alphabétisation du Ministère des communications possède un service pour la promotion féminine. Créé depuis 1995, ce service s'occupe de l'alphabétisation et de l'éducation des femmes dans des centres féminins. Depuis quelques années, ces centres féminins sont créés dans tous les départements à cause du nombre réduit des femmes participant à l'alphabétisation. Ces centres féminins s'occupent aussi de la formation des jeunes filles dans les métiers d'avenir tels que : la couture, la coiffure, le tissage ... Selon l'une des responsables du centre féminin de Bohicon ; « si les femmes se regroupent et se retrouvent entre elles, cela pourrait peut-être les stimuler davantage dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ». La direction de l'alphabétisation enregistre 15 000 personnes alphabétisées par an, dont 10 à 15% de femmes²⁵.

En 1999, le gouvernement a adopté un projet de politique pour la promotion des filles des départements du Bénin. Cette politique prône le droit à l'éducation de l'homme et de la femme afin d'augmenter le nombre de filles à scolariser. Ceci commence par l'exonération des droits de scolarité des filles en milieu rural. Ainsi, au cours de la rentrée scolaire 2004-2005, toutes les filles inscrites dans le département de Zou sont exonérées des droits de scolarité. Il faut souligner que c'est une phase d'essai et que les frais sont pris en charge par le projet Danois (DANIDA) en accord avec le gouvernement.

Il faut ajouter à tout cela les mesures de la banque mondiale en collaboration avec le gouvernement et les parents d'élèves par rapport à la création d'internats pour les jeunes filles de l'enseignement secondaire. Ces internats sont opérationnels dans le Borgou et dans l'Atacora.

Ces différentes mesures favorisent les jeunes filles des milieux pauvres et celles qui obtiennent de bonnes notes pour réussir au CEP. D'autres mesures incitatives de l'Etat concernent aussi le programme de promotion des femmes et d'éducation des filles à Parakou dans le Borgou en 2000 par la distribution des prix aux lauréats du CEP avec une priorité accordée aux filles. Mais, dans le domaine éducatif, en dehors des écoles typiquement féminines telles que le lycée militaire des jeunes filles créé en 2000 à Natitingou et du collège Notre Dame des apôtres de Cotonou, il n'y a plus d'autres écoles typiquement féminines.

²⁵ DJOSSOU SEGLA (Ariane), 1999, *op.cit*, 212p.

Toujours dans le domaine culturel, les efforts de l'Etat ne vont pas dans le sens de la promotion des femmes dans le domaine du sport, de la danse, du théâtre. Les quelques troupes théâtrales féminines dont nous avons interrogé les responsables, ont affirmé que l'Etat ne fait pratiquement rien pour promouvoir le théâtre féminin.

2.2- Les Organisations Non- Gouvernementales et la promotion féminine

Sous le marxisme-léninisme, le Parti-Etat devait « organiser et diriger scientifiquement les masses au moyen d'organisations des masses de toutes natures créées, contrôlées et dirigées par lui »²⁶. Les organisations non gouvernementales étaient soit fondées sur un parti unique, soit issues d'un coup d'Etat militaire.

Les précédents n'avaient pas non plus encouragé la liberté d'association, parce qu'ils étaient, soit fondés sur un parti unique, soit issus d'un coup d'Etat militaire. Le régime du PRPB, par exemple, avait dissout par arrêté ministériel, le 21 février 1975, sur toute l'étendue du territoire national, les associations régies par la loi de 1901.

Il fallut attendre décembre 1983 pour voir l'OFRB créée par le parti. C'est le seul regroupement des femmes reconnu officiellement. Il est difficile pour les femmes de s'organiser dans ces conditions. En définitive, il n'y aura eu qu'une vingtaine d'Associations des femmes entre 1960 à 1989²⁷. Le mouvement s'inverse à partir de 1990. La Conférence des forces vives libère des énergies. Le Bénin amorçe dès cet instant le processus d'un renouveau démocratique.

Le Constitution du 11 décembre 1990 affirme la détermination du Bénin de créer « un Etat de droit et de démocratie pluraliste, dans lequel les droits fondamentaux de l'homme, les libertés publiques, la dignité de la personne humaine et la justice sont garantis, protégés et promus comme la condition nécessaire au développement véritable et harmonieux de chaque béninois tant dans sa dimension temporelle, culturelle que spirituelle. »²⁸ La Constitution oblige l'Etat à connaître et garantir la liberté d'association.

²⁶ ARTICLE 30 des statuts du parti de la révolution populaire du Bénin (PRPB).

²⁷ ZANTOU (A. Pascal) : *les femmes dans la vie politique au Bénin (1960 à 1990)*, 122p.

²⁸ TOUDONOU (Athanase), KPENONHOUN (Césaire), *constitution et textes constitutionnels de la république du Bénin depuis les origines dahoméennes*, 1997, p.36 .

Au cours de cette seule année, les femmes ont créé une dizaine d'Associations .On peut présumer que cette floraison de regroupements va initier les femmes à l'exercice du pouvoir et leur permettre de s'épanouir sur les plans économique et socioculturel. De ce point de vue, les objectifs des Associations ONG sont assez éloquentes : promouvoir les droits de la femme, améliorer ses conditions de vie et faire connaître sa place aux côtés des hommes dans le développement politique, économique, social et culturel.²⁹

Dans les activités réalisées par les ONG et autres associations, on note leur intérêt pour le renforcement des capacités de gestion et d'organisation des regroupements féminins. Voyons ce que ces ONG et Associations mettent en œuvre pour contribuer à la promotion de la femme béninoise.

Le Centre Béninois pour le développement des Initiatives à la Base (CBDIBA) est une ONG nationale de promotion, de développement rural créée le 13 septembre 1990 et ayant pour responsable Patrice Lovesse. L'ONG dont le siège est à Bohicon, a pour objectif de renforcer les activités des groupements féminins dans l'appui des microprojets générateurs de revenus. Elle œuvre aussi pour encourager les coopératives d'épargne et de crédits entre les femmes. Son objectif est également d'encourager toute initiative paysanne dans divers secteurs par la formation, l'alphabétisation, l'animation féminine

Le Réseau des Paysans Féminins pour le Développement (REPFED) est une association nationale de regroupements féminins créée le 8 Août 1991. Il siège à Klouékanmé (Couffo). Cette ONG a pour responsable madame Rose Aïkpon. Les objectifs consistent à assurer l'auto - promotion des paysannes dans une ambition participative pour un développement à la base et autocentré. Il consiste aussi à accroître à court et à moyen terme le niveau de revenus des femmes pour qu'elles soient plus autonomes vis-à-vis du pouvoir des hommes par l'éducation et la conscientisation des femmes autour de leurs droits et devoirs par rapport aux hommes, la formation technique et professionnelle pour le développement .Quand nous examinons des activités du REPFED par rapport au sort des femmes, nous constatons que l'ONG intervient dans les départements du Mono, du Zou ,de L'Ouémé dans les secteurs de l'Agriculture, de la santé et de la bonne gouvernance.

²⁹ DOGBE GNIMADI(Chantal), LAOUROU (Clarisse), *Répertoire des ONG et associations des femmes au Bénin*, USAID, Cotonou, 1996.

L'Association des Femmes Juristes du Bénin (AFJB) est une association nationale de promotion féminine dans le domaine juridique. L'actuelle présidente de l'association est madame Marie- Elise Gbedo. L'objectif de l'ONG est d'informer les femmes des zones rurales sur leurs droits et devoirs, de promouvoir les sciences juridiques par tous les moyens et de rendre le droit accessible à toutes les femmes .Elle a aussi pour objectif de défendre les droits de la personne humaine en particulier ceux de la femme et des enfants, de combattre les violences faites aux femmes par l'éducation en droit, la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'Association des Professionnelles Africaines de la Communication (APAC /Bénin) est une organisation nationale de promotion féminine dans la communication ayant son siège à Cotonou. Son responsable est madame Gisèle Adissoda. Le domaine de l'ONG est de donner la parole aux femmes, de faire connaître le vécu quotidien des femmes par les médias, l'information, la communication, la communication sociale.

DIGNITE FEMININE, ONG nationale de promotion féminine a pour responsable Madame Honorine Attikpa. Créée en 1994, elle compte au départ 22 femmes et 2 hommes et siège à Cotonou. Les objectifs fixés par l'ONG sont entre autres la promotion de la dignité de la femme à travers la lutte contre la déperdition scolaire des filles, la lutte pour la formation professionnelle et technique des jeunes filles, les crédits et appuis techniques aux groupements féminins, etc.

L'Association VIDOLE BENIN est une ONG nationale pour la promotion de la femme et de l'enfant dirigée par madame Rosine Soglo; épouse de l'ancien président béninois Nicéphore Soglo. L'ONG est créée en 1992 et a son siège à Cotonou. Elle compte plus de soixante douze femmes dans les bureaux nationaux et départementaux en 1995.Elle œuvre pour la promotion de la justice et le respect universel des droits de l'homme, l'amélioration du statut légal, politique, économique et professionnel de la femme ,de même que son degré d'instruction par : la promotion à la base de l'éducation des filles, l'augmentation des revenus des femmes par le soutien financier à leurs activités génératrices de revenus en vue de promouvoir leur autonomie financière, la valorisation de l'image de la femme, la pérennisation des actions de santé.

Par ailleurs, RIFONGA-BENIN³⁰ (Réseau pour l'Intégration des femmes des ONG et

³⁰ RIFONGA-BENIN, programme de gouvernance et droits de la personne : guide, communication, 2005.

Associations Africaines/Bénin) est une ONG nationale de promotion de la justice et du respect des droits de la femme créée à l'ère démocratique. Elle a pour responsable madame Léontine Konou Idohou. L'ONG a pour domaine d'action le droit de la femme. Le réseau œuvre pour le renforcement de la démocratie par l'amélioration de la gouvernance et la promotion de droit de la femme et des enfants. La réalisation de cet objectif passe par l'information et la formation des femmes.

FAP (Femme –Actions –Progrès) est une ONG de promotion féminine créée à Cotonou en 1994 et reconnue en 1995. Elle compte entre 1995 et 2000, plus de 69 femmes et a pour objectif d'amener les femmes à promouvoir un développement endogène, d'améliorer leur compétence de base à travers la formation des femmes, la promotion de la scolarisation des filles, la promotion d'un accès durable des femmes au crédit et aux ressources de production.³¹

L'Association des Veuves du Bénin (AVB) est aussi une ONG nationale de promotion féminine créée à Cotonou en 1993 et reconnue en 1995. Au départ, elle comptait 83 veuves et entre 1996 et 2000, le nombre de veuves adhérentes est de plus de 2500. Les objectifs de l'ONG visent à défendre les droits des veuves, à informer la société sur les problèmes créés par l'exagération du veuvage, à sensibiliser les autorités, responsables et chefs de famille à protéger les droits des veuves. L'ONG s'occupe aussi de la promotion de la solidarité entre les veuves du Bénin. Elle s'évertue à promouvoir le développement de la femme veuve et de l'orphelin.

³¹GNIMADI (Chantal), LAOUROU (Clarisse), 1996, *op.cit.*

**DEUXIEME PARTIE: LES FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE AU
BENIN**

Plusieurs épisodes vont marquer la participation de la femme béninoise aux instances de prise de décisions .De la période d'après les indépendances jusqu'à nos jours, les femmes ont participé de manière variée à la vie politique. Elles n'étaient pas à l'avant –garde, mais elles ont apporté leur contribution à la construction de l'Etat béninois actuel³².

CHAPITRE 3 : LES FEMMES AU SEIN DES PARTIS POLITIQUES ET ORGANISATIONS SYNDICALES.

3.1- Les femmes des partis politiques d'avant 1972

Avant la période révolutionnaire, les partis politiques ayant connu l'adhésion plus au moins massive des femmes étaient l'UDD (Union Démocratique Dahoméenne) créée en 1955, le PRD (Parti Républicain du Dahomey) et le RDD (Rassemblement Démocratique Dahoméen).

Faute de statistiques, nous ne pouvons pas donner ici des chiffres pour montrer l'importance numérique des femmes dans ces partis. La prise de conscience des femmes sur la nécessité de militer désormais et de comprendre les problèmes de la nation constituaient pour elles l'essentiel³³. Quelques soient les partis auxquels, les femmes adhèrent, le plus important pour elles, c'est de contribuer à la gestion de la vie politique. Elles cherchent avant tout le progrès de la nation, mais en mettant les hommes au devant de la scène politique. Marches, chansons, meetings furent les diverses stratégies utilisées par les femmes pour atteindre cet objectif. Ainsi, en 1956, fut organisée une grande marche publique à travers la ville de Cotonou, de l'avenue Delorme au siège du parti à Avlékété Kondji en passant par l'Eglise Saint Michel à l'occasion du premier anniversaire de l'UDD. Cette marche des femmes a été suivie d'autres³⁴.

Au cours de leurs différentes sorties publiques, ces dernières vont exécuter des chansons portant sur divers sujets d'actualité qui vont atteindre la sensibilité des masses féminines et

³² ATTANASSO (Marie-Odile), *Femmes et pouvoir politique au Bénin des origines dahoméennes à nos jours*, Cotonou, Imprimerie COPEF, décembre 2012, 220p.

³³ CODJIA CRINOT (Sabine) : *la participation des femmes à la politique vue à travers les partis : de la naissance de l'UDD à la chute du PDD (1955-1965)*, P.54.

³⁴ CODJIA CRINOT (Sabine), *Idem* .P.67.

suscité leur adhésion massive à l'UDD et aussi à d'autres partis³⁵. Les militantes UDD, de par leur dynamisme, arrivent à conscientiser leurs sœurs sur les problèmes d'actualité au cours des meetings. Elles expliquent la politique de leur parti aux autres femmes, leur donnent des conseils et les mobilisent pour l'accomplissement des actions communautaires avec les hommes. La mobilisation et la conscientisation des femmes au sein de l'UDD ne sont pas seulement l'apanage des femmes lettrées. Marie Fidegnon, l'une des femmes militantes non lettrées, sensibilise les siennes en langues nationales.

S'étant rendus compte du pôle d'attraction que représentent désormais les militantes de l'UDD dans la mobilisation des femmes, les autres partis, pour ne pas être à la traîne, essayent de faire de même. Comme dans les autres grandes formations politiques, les femmes sont aussi présentes dans le Rassemblement Démocratique Dahoméen (RDD). La première observation selon Codjia Crinot Sabine, est qu'il y a très peu de femmes dans le RDD par rapport aux autres. En majorité illettrées, elles proviennent de toutes les catégories socioprofessionnelles de la société dahoméenne de l'époque. Certaines d'entre elles comme Alice Baké, Marie Adjavon, Amina Biga et autres sont très actives et assistent fréquemment aux réunions du parti.

Il importe cependant de souligner qu'au sein du RDD, les femmes militent ensemble avec les hommes et n'ont pas comme à l'UDD, une structure spécifique à elles où elles peuvent se regrouper pour discuter des problèmes relatifs à leur statut. Par ailleurs, quand bien même ces femmes sont consultées sur des problèmes, elles n'influencent pas tellement les décisions du parti. Selon Urbain Nicoué (membre de l'UDD et ancien ministre et Joseph Aguegue (membre de l'ancien PRD), tous deux interrogés par Codjia Crinot, il n'y a pas de militantes vraiment actives au sein du RDD, mais des sympathisantes. Elles suivaient leurs maris dans le parti où bien sont des parents de l'un des leaders. Leur objectif en adhérant au parti et en assistant aux réunions est tout simplement de montrer au public que les femmes sont aussi présentes dans ce parti et supportent ce dernier.

Les femmes des divers partis ont plutôt aidé à la promotion politique des hommes au lieu de se promouvoir elles-mêmes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle certains écrits soulignent qu'elles n'ont joué que des rôles de figuration au sein de ces formations³⁶. Mais, il est important

³⁵ CODJIA CRINOT (Sabine), *op.cit*,103p.

³⁶ BALLEY (Elisabeth) Interview in *le journal* n°73, 1999.

de souligner qu'il est erroné de dire qu'elles n'ont joué que ce rôle. Les femmes ont joué certes des rôles de figuration lorsqu'il s'agit de la prise de décision, de la gestion et de la définition des objectifs à atteindre au niveau du parti, bref des rôles qui ne reviennent d'ailleurs qu'à une minorité dirigeante qui se trouve au sommet des partis. En revanche, elles ont été très actives et ont joué des rôles très importants, dans la vulgarisation et la mise en œuvre des décisions du parti et dans la promotion de ce dernier, tâche sans laquelle le parti ne saurait exister : aller de l'avant et plaider pour la cause de l'UDD par exemple font partie de leurs rôles. Les femmes des différents partis ont contribué à faire vivre le parti mais aussi à la conquête du pouvoir par leurs partis respectifs. Retenons aussi qu'en faisant leur expérience sur le plan politique, les femmes de cette époque n'ont pas du tout pensé à leur propre promotion. Ceci entraîne leur absence complète aux postes de responsabilité et au pouvoir de décision. Les femmes n'ont pas tiré profit de leur importance numérique pour émerger dans la politique et dans la société.

Quelques années après l'indépendance du Dahomey en 1960, les dissolutions des partis politiques et les interdictions de leurs activités par les militaires au pouvoir entre 1965 et 1968 coïncident avec le retrait de certaines femmes de la scène politique. Justice Béhanzin, qui s'était déjà retirée en 1964, évoque des raisons familiales pour justifier son retrait. J'avais, confiait-elle à Pascal Zantou, « des enfants malades à soigner »³⁷. Pendant cette période, les militaires se sont emparés du pouvoir, la situation politique n'est plus favorable, la situation socio-économique est moins reluisante. Les partis politiques n'étant plus actifs, les femmes ne peuvent plus signaler leur présence sur la scène politique. Une petite analyse nous amène à dire que ce retrait des femmes de la scène politique révèle le niveau plutôt faible de leur engagement politique. Sinon, elles auraient utilisé des moyens politiques nécessaires pour opposer une certaine résistance à l'installation des régimes de fait, en revendiquant par exemple le droit à la diversité politique et la prise du pouvoir politique par les urnes. Il a fallu attendre la période révolutionnaire, pour que les femmes viennent sur la scène politique en adhérant avec enthousiasme au Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) et à toutes autres structures de l'Etat.

La période que nous étudions n'est pas aussi moins riche en matière de lutte syndicale. Les travailleurs dahoméens ont exprimé leurs mécontentements et leurs revendications sous forme de manifestation et même de grève. Les femmes ne sont pas restées en marge de ce grand

³⁷ ZANTOU (Pascal) : *Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990)*, 122p.

mouvement des syndicats qui, selon nous, constitue aussi une forme de lutte pour leur émancipation. L'action des femmes dans le domaine syndical reflète bien évidemment celle qu'elles ont menée sur le plan politique. Le premier syndicat des travailleurs dahoméens voit le jour en août 1937. A cette époque, très peu de femmes ont un niveau d'instruction élevé leur permettant de militer dans un syndicat et d'en comprendre les objectifs. Les quelques rares d'entre elles qui sont informées n'arrivent pas à émerger vraiment parce que généralement absorbées par leurs rôles traditionnels qui font d'elles les pivots de leur ménage respectif et des gardiennes de maison³⁸.

L'évolution du mouvement syndical et la prolifération des syndicats, conduiront les femmes à s'intéresser, mais très timidement, à la lutte syndicale. L'adhésion des femmes au syndicat de leur choix, demeure malgré tout très timide. La création d'un syndicat de femmes constitue la preuve tangible, non seulement de la prise de conscience par elles de leurs problèmes spécifiques, mais aussi de leur détermination à les résoudre elles-mêmes.

Malgré cette détermination des femmes, les préjugés défavorables dont elles sont également victimes, leur petit nombre dans les syndicats et les partis, leur manque de confiance en elles-mêmes, ont fait que sur le plan politique et sur le plan syndical, on leur accorde peu de crédit et elles occupent une place négligeable. Dans les organisations syndicales et dans les partis politiques, elles n'ont pas émergé jusqu'en 1972.

3.2-Le combat politique des femmes à l'ère révolutionnaire

La participation des femmes à la définition de l'orientation politique au cours de la période révolutionnaire n'est pas moins importante. Par le biais des mouvements syndicaux et associatifs, certaines femmes ont été propulsées sur la scène politique. Les plus célèbres ont été nommées à des postes de responsabilité en tant que chefs de district, députées et ministres. Au cours de cette période, beaucoup de femmes ont fait leur entrée sur la scène politique, d'une part grâce à la création par le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB), d'organisations féminines et les Détachements des Femmes Révolutionnaire (DFR), les Comités d'Organisation des Femmes (COF) et l'Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin (OFRB) créée le 23 décembre 1983 chargés de « porter la révolution au sein des masses populaires » et d'autre part à

³⁸ BEHANZIN(Justine) interview in *Akouavi*, n°55, Mai 1977.

l'institution de quotas pour une meilleure représentation des différentes couches sociale dans certaines institutions publiques³⁹. Ainsi, les femmes qui ont eu de quotas au niveau des Assemblées Nationales Révolutionnaires (ANR) et du Conseil National de la Révolution(CNR). Les femmes comme Rafiatou Karimou, Elisabeth Balley et Valentine Gangbo ont joué un rôle très important dans cette catégorie. Le Conseil National de la Révolution(CNR) fut créé par l'ordonnance Numéro73-63 du 14 septembre 1973. Au cours du mois de juin 1973, après une analyse critique de la situation dans le pays depuis le 26 octobre 1972, les forces armées Dahoméennes, conscientes de leurs lourdes responsabilités devant le peuple, conscientes aussi de la nécessité de porter la révolution au sein des masses populaires, ont décidé d'associer étroitement les forces vives de la nation à la conduite des affaires du pays⁴⁰. Dans ce cadre, furent réunies toutes les organisations féminines et autres au Palais de la République à Cotonou. Elles ont fait le serment de sceller leur unité en s'organisant pour la lutte commune aux côtés des Forces Armées Dahoméennes pour la suivie de la révolution. De ce fait, ces organisations ont décidé de créer des institutions révolutionnaires et démocratiques au niveau national, départemental, sous-préfectoral et au niveau local. « Je ne me souviens plus si elles (les femmes) étaient au nombre de dix au sein du CNR mais je sais avec certitude qu'au sein des CRL qui étaient des instances au niveau des villages et des quartiers de villes, elles étaient au nombre de 7 contre 13 jeunes et cinq anciens. Ainsi, au nombre des 70 000 conseillers installés à l'issue des consultations démocratiques de 1975, on pouvait compter 19600 femmes »⁴¹. Des femmes qui ont mené diverses activités par le biais des organisations et syndicats dans la politique pendant la période révolutionnaire, l'histoire a retenu le nom de quelques- unes.

Rafiatou Karimou a commencé à militer dès son enfance. Jeune scoute, elle accepte très tôt des postes de responsabilités. Militante de l'Union Générale des élèves et étudiants du Dahomey(UGEED), elle siège au bureau. Elle est née en 1946 à Sakété et a été institutrice puis professeur au lycée. Habitée par une forte passion pour la politique, cette

³⁹ ADISSODA (Gisèle) : *Participation des femmes à la vie politique du Bénin :1959 à nos jours*, INFOSEC, Cotonou, 1994.

⁴⁰ KARIMOU (Rafiatou) : « participation des femmes à la vie politique au Bénin de 1972 à 19990 »,séminaire sur « *participation des femmes à la vie politique au Bénin 1959 à nos jours* », INFOSEC, Cotonou.

⁴¹ KARIMOU (Rafiatou), *Idem*.

militante du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, occupe de nombreux postes de responsabilités⁴². De 1983 à 1989, elle dirige l'OFRB et est élue vice-présidente de la commission des affaires sociales au niveau du Comité Central, organe dirigeant du PRPB. Mais avant 1975, elle est nommée chef de district. C'est la première fois qu'une femme accède à cette responsabilité. A la question de savoir si elle peut assumer ses nouvelles fonctions, elle répond à l'un de ses oncles en ces mots « Je ferai ce qui est de mon mieux »⁴³. Quelques années plus tard, elle est nommée ministre de la santé publique en 1989. Elle est élue plusieurs fois commissaire du peuple (députée).

Une autre que nous connaissons politiquement combattante est Elisabeth Balley que l'histoire retiendra comme étant la femme chef de district la plus célèbre pendant la période révolutionnaire⁴⁴. Elle a fait parler d'elle à la tête du district 6 de Cotonou entre 1984 et 1990. Elisabeth Balley, selon les témoignages, est une femme dynamique et combattante. Elle a construit l'ancienne résidence du chef de district de Cotonou 6, occupée plus tard par l'assemblée générale de Cuba près du Bénin. Elle a construit le bureau du district, équipé des mairies et des commissariats placés sous sa tutelle. Née vers 1941 à Covè, Elisabeth Balley est entrée en politique en 1975, en militant d'abord au niveau de son quartier de résidence Bar Tito à Cotonou. Elle réunissait les femmes autour des questions de salubrité et d'hygiène. Elle évolue et devint responsable de district de Cotonou 5. Selon elle « pendant la période révolutionnaire c'est le militantisme qui était récompensé; les diplômés ne comptaient pas »⁴⁵. Mais ce qu'elle avoue n'honore pas le régime puisque cela peut conduire à récompenser la médiocrité, selon Pascal Zantou⁴⁶.

Valentine Gangbo, sage- femme, est aussi une femme battante pendant la révolution. Elle est entrée en politique sans y avoir été préparée, selon elle. Certes, elle avait milité dans une association de femmes pour le développement de l'Ouémé. Créée dans les années 1970, cette

⁴² ZANTOU(Pascal) : *les femmes dans la vie politique au Bénin* (1960- 1990), p.19.

⁴³ KARIMOU (Rafiatou), interview, *in le journal*, n°73 du 16 novembre 1999, Cotonou.

⁴⁴ ZANTOU (Pascal), *Op .Cit.*p.19.

⁴⁵ BALLEY (Elisabeth), interview, *in la Nation* du 17 Avril 1995, Cotonou.

⁴⁶ ZANTOU (Pascal), *Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990)*, p.20.

association la propose pour représenter les femmes au secrétariat de district de Porto-Novo, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du gouvernement visant à associer toutes les couches socioprofessionnelles à la gestion du pays. Elle se distingue par son engagement. Valentine Gangbo entre à l'assemblée nationale révolutionnaire en 1979 et est élue troisième vice-présidente. A ce titre, elle assume trois fois l'intérim du président de la République. Il semble qu'elle n'a pas pris de grandes décisions en tant que chef d'Etat intérimaire. « J'ai traité des affaires courantes » rapporte d'elle Pascal Zantou. Une fois j'ai refusé de signer un document autorisant un débarquement d'armes au port de Cotonou. Les armes étaient régulièrement commandées et destinées à l'Etat-major des forces armées populaires. Le dossier m'a paru sensible. Le chef ne m'en avait pas parlé avant son départ. Je n'avais donc pas été autorisée à faire une telle opération. Les armes sont des produits dangereux...Cela pouvait être un coup monté. L'heure à laquelle le document m'a été présenté m'a paru suspecte. On faisait journée continue. Les bureaux devaient fermer leurs portes à quatorze heures. Et on me présente un document du genre à treize heures. La politique est une question de bon sens. J'ai refusée de le signer »⁴⁷.

On s'est donc posé la question de savoir les raisons pour lesquelles le premier vice-président, le deuxième et le président de l'assemblée ne sont pas ceux qui ont occupé le poste en l'absence du chef de l'Etat. Cela ne veut pas dire que nous sommes contre la désignation de madame Gangbo pour assumer l'intérim du chef de l'Etat. Si en ce même moment les responsables que nous venons de citer étaient aussi absents du pays, cela poserait un problème de gestion du pays au sommet.

3.3-Les femmes béninoises et les partis politiques à l'ère démocratique

La contribution de la femme à l'animation de la vie politique au Bénin à partir de 1990, n'est pas négligeable. La conviction des femmes en lutte est claire et précise. Pour elles, il faut œuvrer maintenant pour être à un poste de décision dans un parti, afin de pouvoir influencer la prise de toutes les décisions⁴⁸. Ainsi, s'agissant de l'historique Conférence des Forces Vives de la Nation (CFVN), tenue au Bénin en février 1990, sur les 15 femmes qui y étaient présentes,

⁴⁷ *Idem.*

⁴⁸ *La NATION* du 15 Octobre 1998.

seulement 3 ont été déléguées par des structures mixtes. Si des quotas n'avaient pas été attribués aux différentes catégories socioprofessionnelles, les femmes auraient été certainement moins représentées à cette importante rencontre. Le processus de création d'un cadre institutionnel a démarré en octobre 1990 par la tenue d'un séminaire national sur l'Intégration de la Femme au Processus Global de Développement. Plusieurs facteurs ont contribué à l'émergence des femmes dans la sphère publique. Le Bénin a signé plusieurs conventions internationales sur l'élimination de la discrimination entre les femmes et les hommes. Le renouveau démocratique, l'élaboration de la Constitution et la création de plusieurs instances judiciaires de contre-pouvoir, ont contraint l'Etat à prendre certains engagements vis-à-vis de la société civile et de la population.

En effet, plusieurs ONG, associations, bureaux d'études, et partis politiques créés par des femmes ont vu le jour et ont pour objectif de contribuer à l'amélioration de la condition de la femme béninoise. Quelques exemples nous permettront de présenter des initiatives féminines qui concourent à la promotion de la femme dans le domaine politique au Bénin à partir de 1990.

Créé par une femme au nom de Ramatou Babamoussa, le Rassemblement Démocratique pour le Développement (RDD-Nassara) a voulu, à travers cette initiative, prouver que les femmes ont beaucoup d'autres rôles à jouer au sein des partis politiques que d'être des figurantes ou des faiseuses de sandwich. Pour le RDD, la femme doit œuvrer pour conquérir absolument le pouvoir politique; ce qu'a décrit Ramatou Babamoussa, la présidente du parti en ces termes : « Ayant été membre d'un autre parti pendant trois ans, parti politique où se côtoyaient près de quatre générations, il me fallait vivre une vie politique dans laquelle je peux sentir et poser des préoccupations de mon époque. Disons que j'avais un idéal que je poursuivais : celui de cesser d'enrichir la construction de l'image de la femme figurante dans les partis politiques. Selon moi, la femme doit travailler pour être secrétaire général, secrétaire administrative, vice- présidente ou présidente, bref, un poste de premier plan, afin que la supposée incapacité des femmes soit effacée de l'histoire humaine... »⁴⁹.

Mis à part ce parti politique créé par une femme, d'autres sont créés par des hommes qui mènent des activités très importantes. L'Alliance pour la Sociale Démocratie (ASD) créée le 19 mars 1990 au lendemain de la conférence nationale, rassemble plusieurs personnalités partageant le même projet de société et aspirant à la même organisation socio- économique. Pour l'ASD, il y

⁴⁹ BABAMOUSA (Ramatou), interview *sur promotion de la femme au Bénin*, 1999.

a lieu de reconnaître que les femmes sont considérées comme des groupes auxquels une place importante doit être accordée dans le parti. Ceci donne la possibilité aux femmes d'intégrer, non seulement le parti, mais aussi d'y exercer quelques actions en faveur de leur spécificité.

Créé en 1994, FARD-ALAFIA est un parti politique renfermant en son sein une organisation de jeunes et de femmes ayant déjà acquis une certaine habitude d'activisme politique ou syndical. L'ardeur du parti s'étend surtout dans le domaine rural, puisqu'il se veut avant tout un parti de masse. De ce fait, les paysans, les jeunes et les femmes constituent ses forces sociales. Ainsi, bien représentées à la base, les femmes sont cependant peu nombreuses en tant que responsables au sein des organes de direction, en dépit des efforts que déploie le parti pour les y attirer.

Par ailleurs, le Rassemblement des Démocrates Libéraux pour la reconstruction nationale (RDL) de l'homme d'affaire Sévérin Adjovi, est un parti politique qui a mis l'accent sur le social et l'économique. Ce parti a initié beaucoup de projets pour la population et des projets spécifiques pour les femmes. Pour rallier les femmes à la cause du parti, le RDL écoute attentivement les problèmes spécifiques qu'elles posent et leur fait des promesses dans les limites de ses responsabilités⁵⁰. De sa création jusqu'à une période récente, le bureau directeur du RDL compte cinq femmes sur dix-sept membres qui le composent. Le parti a œuvré pour la création du comité national des femmes. Par ce creuset, les femmes s'expriment et arrivent à faire des propositions, réfléchir sur les besoins sociaux et sur ce qui concerne leur spécificité. Cette initiative du RDL met en évidence le fait que ce sont les femmes elles-mêmes qui peuvent mieux parler au nom des femmes. En gros, presque tous les statuts et programmes des partis se sont préoccupés de la promotion de la femme, donc un apport à l'intégration de la femme au développement.

Bien que ce soit une portion relativement faible de la population féminine active, qui soit concernée par le syndicalisme, l'on ne saurait taire l'effort de plus en plus fourni par les travailleurs, pour renforcer les groupes de revendications, par les recours aux femmes et l'activisme de certaines d'entre elles dans la résolution de « conflits » entre les personnels et l'administration, ainsi qu'avec l'Etat. Ici, il sera question d'évoquer seulement le cas des centrales syndicales qui intègrent les préoccupations des femmes à leurs revendications.

⁵⁰ DJOSSOU SEGLA (Ariane) : *Promotion de la femme au Bénin*, 1997, p.119.

En ce qui concerne l'Union Nationale des Syndicats des travailleurs du Bénin (UNSTB), il existe une commission chargée de la promotion de la femme travailleuse. Tenant compte de tous les différents syndicats que regroupe l'UNSTB, on en note plus de cinquante mille membres jusqu'en l'an 2000, dont à peu près le 1/3 représente les femmes⁵¹. La commission chargée de la promotion de femmes axe ses revendications et débats sur les problèmes spécifiquement féminins. Il s'agit, entre autres, de la conciliation de la vie sociale et de la vie professionnelle, du contrôle de la maternité par rapport aux normes des services, du versement aux ayants droit de la pension de la femme salariée qui décède, etc.

Une autre centrale syndicale est la CSA-Bénin (Centrale des Syndicats Autonomes du Bénin) créée le 9 février 1991. En dehors des activités que mène la CSA-Bénin, pour l'épanouissement des travailleurs, un programme visant l'encadrement des femmes est mis en place. Dans ce cadre, fut créé en juillet 1995, le Comité National des Femmes Travailleuses de la CSA-Bénin (CONAFETRA) qui offre aux femmes travailleuses la possibilité de pouvoir s'exprimer et de pouvoir décider. Cette portion trouve son explication dans les propos de Djossou- Segla Ariane qui dit : « car, face au développement du pays, les femmes ont leurs mots à dire et leur actions à mener. De même, l'une des priorités des pays de nos jours est la promotion de la femme et cela ne peut être une réalité que si tout est mis en œuvre pour la visibilité effective des activités féminines »⁵².

⁵¹ DJOSSOU SEGLA (Ariane) : *Promotion de la femme au Bénin*, 1999,p180.

⁵²DJOSSOU SEGLA (Ariane), *Promotion de la femme au Bénin*, 1999, p.180.

CHAPITRE 4 : LES FEMMES ET LE POUVOIR

4.1-Peu de femmes dans les instances de décisions

Les femmes béninoises ont très tôt contribué aux batailles politiques de leur pays. Mais, force est de constater qu'elles sont sous-représentées dans les instances de prise de décisions. Ainsi, les listes électorales consultées font apparaître qu'aucune femme n'a été candidate aux élections présidentielles successives entre 1960 et 1990. Soulignons qu'avant la révolution du 26 octobre 1972, aucun des partis politiques comme le PDU, l'UDD, etc. n'avait jamais positionné des femmes sur les listes des candidats aux élections législatives. Mais les données vont changer à partir de 1979 et les femmes feront une entrée plus au moins significative au parlement. Au cours de cette période, neuf femmes ont été élues comme commissaires du peuple.

Cette première législature du régime révolutionnaire a enregistré au total 28 femmes sur 336 commissaires du peuple, soit un pourcentage de 8,33%. Une seule femme, Valentine Gangbo, sage-femme, était élue troisième vice-présidente. Mais cette tendance n'a pas duré longtemps. Aucune femme n'a plus siégé au Bureau directeur des législatures qui se sont succédé. Aux élections législatives de 1984 et 1989, les quotas⁵³ ont été supprimés au niveau des provinces. Quatre sièges sont attribués au comité d'organisation des femmes sur le plan national. Le nombre de femmes à l'ANR passe à 6 sur 196 élus, soit un pourcentage de 3,7%. En 1989, 6 femmes sont élues sur 206, soit 3%.

La suppression des quotas au niveau des provinces ne vise pas particulièrement les femmes. Mais elles ont reçu beaucoup plus de choc. C'est un phénomène qui entraîne une politique de réduction du train de vie de l'Etat mis en œuvre par le gouvernement. Cela se traduit en effet, par la diminution du nombre de commissaires du peuple. Cet acte est dicté par une crise économique qui a secoué le pays dès 1983. La persistance de cette crise a amené le pays à enregistrer de profonds changements politiques dès 1989. En effet, du 19 au 28 février 1990, une conférence nationale s'organise et réunit toutes les forces vives. Les décisions de cette conférence sont déclarées souveraines. Elle élabore les bases politiques d'un passage pacifique du régime révolutionnaire à un régime démocratique, basé sur le respect des droits de l'homme. Un haut

⁵³ Le GOUVERNEMENT MARXISTE- LENINISTE a institué des quotas pour permettre aux femmes, aux artisans d'avoir des représentants à l'assemblée nationale révolutionnaire (ANR) dès qu'il s'est installé.

Conseil de la République (HCR), composé de 28 membres, remplace l'ANR. Il est composé des membres du présidium (13 membres), des anciens présidents de la République, des présidents des commissions et d'un représentant choisi par les délégués de chaque province. Le HCR pouvait ne pas comprendre de femmes. N'ayant jamais été chef d'Etat, la femme qui ne pouvait compter que sur les provinces qui la déçurent au dernier moment. Grâce au soutien de certains conférenciers, Grâce d'Almeida Adamon a été placée au présidium de la Conférence. Les années 1989 et 1990 ont enregistré pour la première fois l'entrée des femmes dans un gouvernement. En effet, le 4 Août 1989, à l'issue du remaniement ministériel opéré par le président Mathieu Kérékou, Rafiatou Karimou, professeur de lycée, dévient la première femme nommée ministre au Bénin. Elle est la seule femme dans le gouvernement composé de 16 membres, elle occupe le portefeuille de la santé.

Les mutations politiques observées dans les années 1990, augmentent très légèrement le nombre de femmes au gouvernement. Deux femmes furent nommées ministres en mars 1990, par le premier ministre de la transition⁵⁴, Nicéphore Soglo. Il s'agissait de Véronique Lawson et Véronique Ahoyo qui occupent respectivement le ministère de la santé publique et celui des affaires sociales, de l'emploi et du travail. Certains postes considérés comme stratégiques, comme les affaires étrangères, les finances, la défense, l'intérieur etc, ne sont pas confiés aux femmes. Les postes confiés aux femmes reflètent les rôles traditionnels formalisés par les coutumes et qui leur sont destinés : ceux des mères. Par le passé (1960- 1972) au niveau des cabinets ministériels, peu de femmes ont assumé de hautes fonctions. Avant la révolution d'octobre 1972, une seule femme a été nommée attachée au cabinet d'un ministre. Il s'agit de Euphrasie Tanifeani sollicitée en 1964 par Gabriel Lozes alors ministre des affaires étrangères du gouvernement de Ahomadegbe.⁵⁵

La situation semble s'améliorer après les années 1970. Ainsi, trois femmes sont nommées à la tête des directions techniques des ministères en 1975 contre 15 en 1984 et 13 en 1990. Au

⁵⁴ TRANSITION : la Conférence Nationale des Forces Vives, tenue du 19 au 28 février 1990, à Cotonou, a désigné un premier ministre, chef du gouvernement et chargé de gérer la politique intérieure du pays jusqu'en mars 1991 où il a été élu premier président du Renouveau Démocratique. Pendant cette période transitoire, entre le régime militaro-marxiste du Parti de la révolution populaire du Bénin (parti unique), et le Renouveau Démocratique, marqué par l'instauration d'un Etat de droit, une nouvelle constitution a été promulguée le 11 décembre 1990.

⁵⁵ ZANTOU (Pascal), *Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960 à 1990)*, 122p.

cours de cette période, aucune femme n'est nommée directrice de cabinet, sauf que certaines ont été nommées directrices-adjointes de cabinet en 1990. Au total, 13 conseillères techniques, 6 chargées de missions et une femme chef de cabinet ont été nommées dans divers ministères⁵⁶.

Le contexte international de l'époque est marqué par une affirmation du rôle de la femme. Les Nations Unies proclament la période de 1975-1985, « décennie de la femme » et organisent en 1975 à Mexico City, la première conférence mondiale des femmes. Cette année enregistre la nomination de la première femme béninoise au poste de chef de district⁵⁷. Une dizaine de femmes sur 84 chefs de district sont nommées en 1985. Aucune femme n'a exercé des fonctions de maire de commune ni de chef de village ou de quartier de ville jusqu'en 2000. Jusqu'en 1990, aucune femme n'a été promue préfet. Le 14 septembre 1975, avec la création du Conseil National Révolutionnaire (CNR) et ses instances, des voies d'accès au pouvoir politique s'ouvrent aux femmes. Les conseils révolutionnaires sont installés dans les villages, les quartiers de villes, les communes, des districts et les provinces pour porter « la révolution au sein des masses populaires et associer étroitement les forces vives de la nation à la conduite du pays »⁵⁸. La naissance de ces instances politiques permet au Bénin d'inscrire dans son histoire après plus de trois décennies d'indépendance, la présence plus au moins significative de femmes sur la scène politique aux différents échelons de la nation. Ainsi, sur 70 000 conseillers élus en 1975, on dénombre 19 600 femmes, soit 28%.⁵⁹

De façon spécifique, ce pourcentage, relativement important, en comparaison avec la tendance observée depuis l'indépendance, traduit une « percée exceptionnelle » dont les motivations peuvent être qualifiées d'idéologiques. En dehors de cette considération et à

⁵⁶ Voir en annexe, les noms des femmes qui ont marqué la période de 1960 à 2006.

⁵⁷ KARIMOU RAFIATOU est femme nommée chef de district de Sémé Kpodji. C'est la première fois qu'une femme accède à ce poste administratif. Le district est une entité territoriale qui comprend des communes, des villages et des quartiers de villes. C'est le deuxième niveau du découpage territorial. Il arrive après la province dirigée par un préfet. Le pays était subdivisé en 84 districts.

⁵⁸ ACTE DE SEMINAIRE SUR : *La participation de femmes à la vie politique au Bénin de 1959 à nos jours* , tenu du 28 au 30 juin 1994 à l'INFOSEC de Cotonou.

⁵⁹ ACTE DE SEMINAIRE SUR : *la participation des femmes à la vie politique au Bénin : de 1959 à nos jours, op.cit.*

l'analyse des statistiques disponibles, on peut affirmer que la participation et la promotion des femmes béninoises à l'exercice du pouvoir politique demeurent limitées, voire faibles jusqu'en 1990.

Au regard de l'article 26 de la Constitution du 11 décembre 1990, le Bénin a toujours exprimé une certaine volonté d'être un pays de droit, d'égalité entre les hommes et les femmes. Pourtant, force est de constater encore que depuis l'ère démocratique, la situation de la femme en général sur le plan politique en particulier, n'a pas tellement changé si ce n'est sensiblement. Actuellement, les chiffres disponibles montrent que les femmes sont toujours sous-représentées dans les instances de décisions (gouvernement, assemblée nationale ...) Ainsi, le premier quinquennat de l'époque démocratique (1991- 1996) a vu seulement 6 ministres femmes sur 19 ministres soit un pourcentage de 31%. Il s'agit de Véronique Lawson, Véronique Ahoyo, Koubourath Osséni, Félicienne Guinikoukou, Sikiratou Aguemou et Grâce d'Almeida Adamon⁶⁰. Revenu après les élections présidentielles de 1996, le président Kérékou forme un gouvernement qui comprend une seule femme sur 19 ministres soit un pourcentage de 5%. Il s'agit de madame Marina d'Almeida Massougbodji.

Au troisième quinquennat de la période démocratique (2001- 2006), le président Kérékou après son investiture le 6 avril 2001, forme son premier gouvernement composé de 21 ministres dont 2 femmes. Il s'agit de madame Céline Seignon Kandissounon, ministre de la santé et Claire Houngan Ayemona, ministre de la protection des enfants et de la promotion de la famille. Au total à la fin de ce quinquennat, on dénombre 5 femmes ministres dans le gouvernement, soit à peine un pourcentage de 24%⁶¹. Le constat est le même au niveau de l'Assemblée Nationale depuis 1990. Sur 83 députés de la première législature (1991- 1995), les femmes étaient environ 3 soit 3,61%. La proportion a sensiblement augmenté au lendemain de la deuxième législature (1995-1999) avec la présence de 5 femmes députées sur 83, soit 6,02%. Entre 1999 et 2003, la troisième législature a enregistré 6 femmes députées sur 83 à l'Assemblée Nationale, soit 7,30%. En outre, quand nous considérons les autres institutions de la république en 2001, on dénombre 2 femmes à la Cour Constitutionnelle. Concernant le Conseil Economique et Social, il y avait une seule femme sur 30, soit 6,02%.

⁶⁰ *ESPACE FEMME PLUS*, n°001 de juin 1997, p14.

⁶¹ *La NATION* du mardi, 08 Mai 2001, p.12.

Au niveau local, les femmes sont également sous représentées dans les instances. En effet, en 2005, 3 femmes seulement étaient élues maires sur 77 lors de la première mandature, soit un taux de 3,89%. Sur les 1199 communaux au Bénin, 48 seulement sont des femmes, soit un taux de 4%. Jusqu'en 2000, on comptait dans les ministères, dans les entreprises publiques et privées, 6 femmes directrices adjointes de cabinets et quelques directrices techniques. Très peu de femmes dirigent les entreprises privées. A l'analyse des statistiques disponibles, on peut affirmer que le tableau n'est pas du tout reluisant. La participation des femmes à l'exercice du pouvoir politique n'est pas encore satisfaisante. Depuis des décennies, elles n'ont jamais occupé 30% des sièges dans les institutions de l'Etat alors qu'elles constituent depuis les années 1950, plus de 51% de la population totale béninoise. Les principale causes de cette situation à notre avis sont liées en partie au déséquilibre originel des niveaux d'instruction hommes et femmes et au manque d'intérêt de ces dernières pour la chose politique. L'analphabétisme de la grande majorité des femmes émousse la lutte de la minorité lettrée, constituant ainsi un frein pour l'atteinte des objectifs.

4.2- Le pouvoir : la dernière préoccupation des femmes

Très tôt, une élite féminine politique ne s'est pas formée aussi rapidement que l'élite masculine. Nous rapprochons ce fait en partie au statut social de la femme. La société béninoise est de type patrilinéaire. Au foyer, c'est l'homme qui exerce son autorité. C'est lui qui est choisi dans l'exercice du pouvoir politique. Ce pouvoir ne fait pas partie des préoccupations de la femme si bien qu'elle est réticente à militer dans des organisations, à prendre la parole en public. Juste après l'indépendance, le groupement des femmes dahoméennes s'est fixé pour objectif de conscientiser la femme lors des tournées de mobilisation.

Pendant la période révolutionnaire, les organisations de masses créées, ont également œuvré pour l'émancipation politique de la femme. C'est le cas de l'OFRB créée en décembre 1983. Néanmoins, il existe de nombreux faits qui forcent à penser que les femmes béninoises ne visaient pas l'exercice du pouvoir politique. En 1961, Justine Béhanzin⁶² avait refusé le portefeuille de ministre de la santé que lui avait offert le président Hubert Maga. Justine Béhanzin se justifiant, a estimé que ce n'est pas le bon moment. Et qu'elle a repoussé cette offre

⁶² BEHANZIN(Justine),Interview, in *Amina* n°305 ,1995,p47.

parce qu'elle s'était assignée une mission importante, celle d'aider d'abord à la formation des femmes afin qu'elles puissent se rassembler pour parler d'une seule voix. Elle poursuit en disant que tant que cet objectif n'est pas atteint, elle n'est pas prête à s'occuper ailleurs⁶³. Elle considère qu'en acceptant ce poste, elle se coupait systématiquement de la base. « J'ai préféré vivre dans la masse, le temps de faire émerger au plan national la voix des femmes »⁶⁴. Ensuite, Justine Béhanzin précise qu'elle voulait seulement que les femmes occupent les mêmes postes que les hommes. Mais qu'elle n'avait aucune passion pour le pouvoir.⁶⁵

Justine Béhanzin n'était pas une partisane du régime du président Hubert Maga. Au lendemain du coup d'Etat qui a emporté ce régime le 23 octobre 1963, elle a estimé que c'est « un régime basé sur l'anarchie, la dictature, l'arbitraire, le pouvoir personnel, le culte de la personnalité »⁶⁶. De cette analyse, nous pouvons encore déduire que c'est à cause de la tendance politique que cette offre est refusée. Par ailleurs, d'autres cas illustrent le manque de zèle des femmes pour les fonctions politiques, celui de Euphrasie Tanifeani⁶⁷. Elle était un membre influent de l'Union Démocratique Dahoméenne (UDD) d'Ahomadégbé. Elle ne songeait pas également à l'exercice du pouvoir. Elle affirme que les femmes ne pensaient pas à conquérir le pouvoir ni à se faire élire à quelques postes que ce soit⁶⁸.

Les femmes lettrées étaient moins nombreuses dans les années 1960. Mais il y en existait qui pouvaient occuper de hautes fonctions politiques. Euphrasie Tanifeani, affirme que dans l'UDD en dehors de Elisabeth Martin et elle – même, il y avait d'autres femmes ministrables. Mais l'envie n'existait pas⁶⁹. Leur lutte ne visait pas à occuper des fonctions politiques.

⁶³ BEHANZIN (Justine), interview, *Idem*.

⁶⁴ BEHANZIN(Justine), interview, *Idem*.

⁶⁵ ZANTOU (Pascal) : *les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990)*,p45.

⁶⁶ *L'AUBE NOUVELLE* n°154-151 du samedi 14/12/1963.

⁶⁷ EUPHRASIE TANIFEANI était une secrétaire sténotypiste, commerçante et ancienne députée.

⁶⁸ ZANTOU(Pascal), *Op.Cit.*p45.

⁶⁹ ZANTOU (Pascal) *Idem* p46.

4.3-Les blocages politiques

- **L'impact de l'instabilité politique**

Pendant longtemps, le Dahomey a été le théâtre d'une instabilité politique. Après son indépendance, le pays a connu six coups d'Etat en douze ans. Dans la sous-région Ouest Africaine, le Dahomey est le pays qui a enregistré le plus grand record en matière de coups d'Etat parmi les pays nouvellement indépendants. Cette insécurité politique permanente émousse l'ardeur politique des femmes surtout. Justice Béhanzin affirme dans le n° 305 du journal *Amina* que « les nombreux coups d'Etat que nous avons connus ont retardé considérablement l'émancipation féminine. S'il n'avait pas eu ces déchirements dont les prémices datent de la période de l'UPD, il est certain que nous serions plus loin »⁷⁰. Et le Président Hubert Maga interrogé par Pascal Zantou d'ajouter que : « Quand il y a coups d'Etat, le pays n'est pas en paix, les femmes ne sont pas tranquilles »⁷¹

Selon Justice Béhanzin : « Le coup d'Etat de 1963, n'est pas soldé par de profonds changements. Refusant toute compromission, j'ai dû me retirer de la scène politique dès 1964. Plus tard, j'ai été totalement dégoûtée parce que tout ce que je faisais s'écroulait du fait des coups d'Etat militaires »⁷². Ce premier coup d'Etat qui avait renversé le pouvoir de Maga en 1963, fait partie des raisons du retrait de Justine Béhanzin de la scène politique.

Comme Justine Béhanzin, Euphrasie Tanifeani a, elle aussi, suspendu ses activités politiques à cause des coups d'Etat. Ce n'est qu'en 1990, avec le changement radical de régime politique qu'elle renouera avec la politique.

Ce recul des femmes ne veut pas signifier qu'elles fuient leurs responsabilités lorsqu'il s'agit d'affronter des difficultés. Un autre handicap politique tant répandu aujourd'hui est la violence à l'égard des femmes en politique.

- **La violence à l'égard des femmes en politique**

⁷⁰ BEHANZIN (Justine), *Amina* n°305,1995, p47.

⁷¹ ZANTOU (Pascal), *Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990)*,p.74.

⁷² BEHANZIN (Justine), *Op.Cit.*p.47.

La violence à l'égard des femmes est aussi vieille que l'humanité. Mais celle en politique est plus récente. Elle est apparue à partir du moment où des femmes ont commencé par emprunter la voie de la politique. La violence se manifeste de différentes manières selon les régions, et selon les intérêts poursuivis par leurs auteurs.

En Afrique, « la violence faite à partir de notre repas quotidien et lorsque vous femmes, vous empruntez le chemin de la Politique, alors gare aux machos »⁷³. La violence à l'égard des femmes en politique va du simple traumatisme physique, aux dépressions psychologiques graves. Presque toutes les femmes qui essaient de se hisser en politique sont traitées de femmes aux mœurs légères, surtout quand elles tendent à réussir. Les propos mensongers et discriminatoires parfois relayés par la presse écrite ou audiovisuelle, sont souvent des armes utilisées pour déstabiliser les femmes en politique. Ramatou Babamoussa disait : « A l'époque de la création du parti (RDD-Nassara), il y avait en son sein beaucoup de femmes. Mais la mauvaise presse de certains hommes complexés vis-vis des femmes intellectuelles et combattantes, a émoussé en partie l'ardeur de ces dernières. En me suivant, les femmes risquent d'être moins dociles dans les ménages ; disait-on »⁷⁴.

Les fausses rumeurs, les détractations de tout genre, constituent des moyens de destruction de la femme en politique. Les nombreuses attaques dont sont victimes les quelques rares femmes leaders dans le pays, sont ce dont se servent les hommes pour les combattre sur le terrain. Les conséquences liées à ces attitudes à l'égard des femmes en politiques sont nombreuses. Souvent, quand on arrive à peindre la femme politique en noir, on amène les autres femmes à la mépriser, à la couvrir d'opprobres surtout si ceux qui commandent l'opération mettent de l'argent, des biens matériels à la disposition des détractrices. Ainsi, la formule « l'homme est un loup pour l'homme » devient « la femme est un loup pour la femme ».

⁷³ REFAMP/Bénin ; *rôle de la femme dans la consolidation de la démocratie et de la paix*, l'UNFPA, Septembre 2003,p.82.

⁷⁴ BABAMOUSA (Ramatou), interview , *Les femmes béninoises et les partis politiques, in promotion de la femme au Bénin* p.195.

Ramatou Babamoussa a dit à travers un témoignage, ce qui prévaut dans son parti politique le RDD- Nassara : « Quant aux relations entre femmes, je constate que la jalousie, l'envie et la recherche d'intérêts privés et particuliers, entraînent des mésententes »⁷⁵.

Dans ces conditions, les femmes moins résistantes et très sensibles se découragent et abandonnent.

⁷⁵ BABAMOUSA (Ramatou), *Idem*.

**TROISIEME PARTIE : LA FEMME ET LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

CHAPITRE 5 : QUELQUES DONNEES ET ORIENTATIONS DE L'ECONOMIE BENINOISE EN RELATION AVEC LES FEMMES

L'économie béninoise est caractérisée par un secteur rural prépondérant, une industrialisation embryonnaire, un secteur tertiaire omniprésent, un système de transport et de tourisme en voie de développement et un secteur informel dynamique. Avec de telles caractéristiques de son économie, le Bénin fait partie des 22 pays les moins avancés du monde⁷⁶ ; bien qu'il dispose encore pour se développer de plusieurs atouts tels que :

- les ressources minières : l'or à Perma, le pétrole à Sèmé, le calcaire à Onigbolo, le marbre à Idadjo, le fer à Loumbou – Loumbou, le phosphate de Mékrou ;
- les disponibilités en terre cultivable dont 15% seulement sont en exploitation ;
- Une situation géographique favorable aux activités de transit avec le Bukina-Faso, le Niger et le Mali, pays enclavés.

En effet, compte tenu de l'orientation sociale et politique choisie, l'économie s'est vue également, en grande part, secouée et la crise économique des années 1985 ne lui a pas été non plus favorable. C'est dire que l'on ne peut pas présenter la politique économique du Bénin sans la lier quelque peu aux bouleversements politiques qu'a connu son peuple, ce que ne permet pourtant pas le cadre restreint de ce mémoire. Toutefois, l'on pourrait avoir de nouvelles orientations économiques prises par le pays depuis 1990 pour savoir dans quelle mesure la femme est inscrite comme actrice de l'économie. En d'autres termes, qu'apporte-t-elle à l'évolution économique du Bénin⁷⁷ ?

Avec l'avènement du Renouveau Démocratique, la politique économique du Bénin s'est voulue nouvelle, dans le sens d'une épuration des ingérences et ce à la mesure des possibilités réelles et des objectifs sociaux de la nation. Au sein de cette orientation s'affirmerait le rôle de la femme dans le développement économique, ce qui avait souvent été occulté, dans la récapitulation des apports de chaque personne à la construction du pays.

⁷⁶ DJOSSOU SEGLA (Ariane), *promotion de la femme au Bénin*, 1997, p.119.

⁷⁷ *Idem.*

Ainsi, dans la prépondérance du secteur rural, la production est essentiellement agricole ; l'agriculture, l'élevage, la chasse, la pêche, la cueillette, la poterie, la vannerie, le textile, etc. en constituent les activités courantes.

Ensuite, malgré l'utilisation d'outillage traditionnel qui réduit les possibilités d'exploitation et de production, 48% des ruraux vendent des excédents de leurs productions. Enfin, selon les conséquences des aléas climatiques (pluviométriques, insuffisance des points d'eau), les gens de l'agriculture ou de l'élevage augmentent ou décroissent. Ce qui rend précaires ces secteurs d'activité rurale.⁷⁸

En ce qui concerne son industrialisation, le Bénin n'a pas fait de grands pas depuis son indépendance en 1960. Demeurée à l'état embryonnaire, l'industrie béninoise contribue très peu au Produit Intérieur Brut (PIB) et n'apporte que 15% à la richesse nationale. Il y a donc toute une dynamique à insuffler à ce secteur pour que le développement économique du pays se réalise. Au plan du secteur tertiaire, on s'accorde à dire qu'il est le plus grand contribuable au Produit Intérieur Brut (PIB). En effet, ce secteur y participe à 45% en 1990 et dispose des branches l'alimentant suffisamment : le commerce intérieur et extérieur, ainsi que les transports sont les plus remarquables. Le secteur tertiaire constitue les moyens dont le développement est à encourager, pour faciliter les échanges et contribuer efficacement à l'économie béninoise.⁷⁹ Le tourisme permet également de penser le développement du pays, si quelques réglementations au niveau de l'administration pouvaient être révisées.

Quant au secteur informel, son dynamisme fait de lui, en période de crise, le sauveur des populations locales.

Bien des retards dans les divers secteurs qui, ailleurs, ont fait leurs preuves en matière de contribution à la croissance de l'économie, défavorisent la politique économique du Bénin. Mais quelle est la place de la femme au sein de cette politique économique, plus précisément dans les trois secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) de l'économie ?

⁷⁸ DOSSOU SEGLA (Ariane), *promotion de la femme au Bénin*, 1997, p.119.

⁷⁹ *Idem.*

CHAPITRE 6 : PLACE ET RÔLE DE LA FEMME DANS L'ECONOMIE BENINOISE

Les femmes ne sont pas seulement des épouses, des mères et des ménagères. Elles participent également de façon décisive pour l'économie du pays, aux activités productives.

6.1- La femme et le secteur primaire

La branche du secteur primaire est nourrie en grande partie par les activités des femmes. La principale activité dominante est en effet l'agriculture qui fera essentiellement l'objet de notre étude dans ce secteur.

- **Le rôle de la femme dans l'agriculture**

Selon des estimations de la FAO (FAO, 1995a), les femmes assurent plus de 50% de la production alimentaire agricole dans le monde. Les données ventilées par sexe demeurent insuffisantes pour pouvoir chiffrer exactement les contributions apportées par les femmes à la production agricole, mais elles deviennent de plus en plus disponibles. Ces données associées à des études sur le terrain, des évaluations rurales participatives et des analyses selon les genres permettent de tirer des conclusions relatives au nombre et à la nature des multiples rôles joués par les femmes dans le contexte de la production agricole et de la sécurité alimentaire. D'une manière générale, les contributions des femmes à l'agriculture, sont sous-estimées, car la plupart des enquêtes et des recensements ne comptabilisent que le travail rémunéré. En effet, les femmes sont actives aussi bien dans le secteur agricole de rente que dans les cultures vivrières, et leur travail, en grande partie axé sur la consommation alimentaire de la famille et de la communauté, aussi important soit-il en matière de sécurité alimentaire, n'entre pas dans les statistiques.

Le rôle que les femmes jouent dans l'agriculture varie selon la région et le pays. Ainsi au Bénin, l'agriculture est la principale activité du secteur primaire, mais également de tout le pays. Ce qui est remarquable, c'est qu'elle est dominée par les femmes, malgré les moyens rudimentaires de production et les difficultés liées à la possession de terre qui sont leur lot. En fait, précisent les enquêtes, la proportion des femmes par rapport à celles des hommes dans le domaine de l'agriculture est estimée à 60%. Ainsi, par exemple dans les provinces du Zou et du Mono, elles pratiquent le binage, l'arrachage des mauvaises herbes, le sarclage et le moissonnage. Par ailleurs dans la province de l'Ouémé, la conservation, le stockage, le traitement et la

commercialisation des produits alimentaires et les produits agricoles relèvent du ressort de la femme⁸⁰.

Au Bénin comme dans de nombreux autres pays en voie de développement, le grand nombre de femmes se trouvent concentrées dans les zones rurales et sont particulièrement engagées dans des activités agricoles. Elles représentent un potentiel humain important et un facteur de production indispensable. Ainsi, dans les milieux ruraux du nord au sud du pays, la participation des femmes aux travaux agricoles sur le champ du mari est obligatoire. Et elles ne peuvent travailler sur leur champ personnel qu'après avoir satisfait à ces obligations. La réciproque en revanche n'existe pas. Si la femme a besoin de l'aide de son mari, particulièrement pour les labours ou les traitements phytosanitaires des cultures de rente, ce dernier peut refuser ou poser des conditions, financières et autres. Certains observateurs ont pu dire que, par ce mode d'exploitation, ce sont les femmes qui financent la polygamie masculine. Leur travail gratuit permet en effet à l'époux d'acquérir une nouvelle épouse, c'est-à-dire d'accroître la force de travail dont il dispose. Ainsi, la polygamie est largement répandue au Bénin et personne ne semble douter que cette situation soit intimement liée aux conditions économiques. Un rapport établi par le secrétariat de la commission économique concernant l'Afrique (ECA) des Nations – Unies affirme le point suivant : « pour l'homme d'Afrique, l'un des attraits les plus convaincants de la polygamie, c'est justement cet aspect économique, car un homme qui a plusieurs femmes contrôle plus de terre, peut produire plus de nourritures pour sa maison et peut parvenir à un statut élevé grâce à la richesse dont il peut alors disposer ». Ainsi, alors un homme peut obtenir plus de nourritures s'il a plus de terre et plus de femmes pour la cultiver.⁸¹

Mais comment se fait-il que, selon le rapport de l'ECA, plus il prend de femmes plus il contrôle de terre ? En voici l'explication : elle repose dans le fait que la propriété individuelle en ce qui concerne la terre est loin d'être le seul système de terre en Afrique et particulièrement au Bénin. Dans la plupart des grandes parties du pays, les lois tribales de possessions des terres reposent toujours sur la force. Cela suppose que les membres d'une tribu qui contrôle un territoire disposent d'un droit naturel à assurer la culture de cette terre pour produire de la nourriture et

⁸⁰ AVOGNON (M. Clémence), *Le Rôle de la femme dans le processus de développement*, mémoire de maîtrise en sciences juridiques, 1988, 63p.

⁸¹ BOSSERUP (Ester), *La femme face au développement économique*, Paris, PUF, 1983, 315p.

aussi dans beaucoup de cas pour s'occuper des récoltes monnayables. Dans un tel système de possession, une femme supplément est un atout économique supplémentaire qui aide la famille à élargir sa production. En effet, un cultivateur d'âge mûr lorsqu'il a plusieurs femmes, est en passe d'avoir un certain nombre de garçons aptes à être utilisés dans ce sens. Grâce aux énergies conjuguées de ses jeunes fils et de ses jeunes épouses, il peut progressivement étendre sa culture et devenir de plus en plus prospère, tandis qu'un homme qui n'a qu'une seule épouse ne peut disposer que de peu d'aide pour cultiver et risque de n'avoir à sa disposition par exemple que l'exploitation, l'abattage qu'une aide minime ou nulle. De ce fait, il existe une relation directe entre la dimension du territoire cultivé par une famille et le nombre de femmes appartenant à la même famille.⁸²

Dans les communautés pratiquant l'agriculture féminine, l'homme qui possède plus de femmes peut cultiver plus de terre qu'un homme disposant d'une seule femme. Pour cela, l'institution de la polygamie est un élément important du processus de développement économique au Bénin où des terres supplémentaires sont disponibles pour être cultivées selon un système de longue mise en jachère.

En effet, dans la plupart des régions du pays, le système agricole est celui de la culture itinérante : de petites pièces de terre sont cultivées pendant quelques années seulement jusqu'à ce que la fertilité naturelle du sol diminue. Quand cela arrive, c'est-à-dire quand le rendement de la récolte diminue, le champ est abandonné et une autre parcelle est mise en culture. Dans certaines communautés pratiquant la culture itinérante, les femmes reçoivent une certaine aide de la part des hommes, par exemple l'abattage des arbres, le sarclage de la terre, etc. Cependant, même avec une telle aide, la majeure partie du travail concernant les cultures vivrières est effectuée par les femmes.⁸³

Les femmes sont présentes dans toutes les activités liées à l'agriculture. Elles cultivent surtout des produits vivriers et des légumes et se livrent à la cueillette des fruits, les cultures de rente les plus rémunératrices étant encore souvent l'apanage du mari. Dans la zone cotonnière cependant, les femmes s'occupent de plus en plus de cette spéculation rémunératrice. Elles

⁸² BOSSERUP (Ester) *La femme face au développement économique*, Paris, PUF, 1983, 315p.

⁸³ *Idem.*

contribuent à l'entretien des champs en s'occupant du sarclage et de l'épandage des engrais, à la récolte et au ramassage des noix de karité dans le Nord et des noix de palmistes dans le sud. Dans les zones caractérisées par un fort exode rural masculin, elles assurent parfois le labour et la récolte. On estime qu'elles consacrent une moyenne journalière de plus de sept heures au travail agricole pendant la saison des pluies.⁸⁴Elles pratiquent de même le petit élevage de porcs, s'occupent des potagers et du bétail; traitent les chèvres et les vaches et tondent les moutons; elles s'occupent aussi de la volaille, en association avec une production végétale ou une activité de transformation dont elles utilisent les sous- produits pour les animaux⁸⁵. Ainsi, une ferme sans femme est inconcevable. Aucun homme ne peut se charger de l'exploitation s'il n'a pas de femmes chez lui. Dans les premiers textes portant sur l'agriculture au VII^{ème} siècle avant J.C., on note déjà qu'un agriculteur doit avoir un bon bœuf et une femme.

L'importance économique des femmes dans le monde rural explique que depuis l'Antiquité, certains livres sur "l'agriculture" consacrent des chapitres entiers à détailler les devoirs des femmes à la tête du foyer, tant pour les tâches à l'année que saisonnières. Ainsi, quand la terre sera disposée à offrir ses fruits, les femmes devront être prêtes à en extraire la plus forte rentabilité. Au printemps, quand la terre n'est pas encore dans la période de production maximale, elles prépareront les pots pour conserver les légumes, elles récolteront et prépareront les herbes aromatiques pour les assaisonnements, elles prépareront la saumure forte, le vinaigre de vin, et commenceront à mettre en conserve les primeurs, comme l'assaisonnement des salades, etc. Pendant l'été, le meilleur moment pour la récolte des céréales, des fruits et des légumes, l'activité des femmes s'intensifiera avec la préparation, l'assaisonnement et la conservation d'oignons, de poires et de prunes; elles sécheront les poires et les pommes, les figes et les sorbes pour l'hiver; elles presseront les raisins, feront du vinaigre de figue, etc.

Enfin, notons que la participation des femmes à l'agriculture comporte des avantages qu'il convient de souligner.

⁸⁴ *Femme et Enfant : avenir du Bénin*, UNICEF, Cotonou, 1991, 182p.

⁸⁵ *Idem*.

- **Avantages que les femmes peuvent tirer de l'agriculture**

Les femmes peuvent retirer de leur participation à l'agriculture diverses sortes d'avantages : l'accession au pouvoir de décision et à l'autonomie, l'accès aux sources de revenus et l'exercice d'une autorité sur une main-d'œuvre indispensable et précieuse. Tout d'abord, bon nombre d'informations indiquent que les femmes veulent une rémunération à la mesure du travail qu'elles fournissent à l'agriculture et luttent pour l'obtenir.

Au nord du Cameroun, on a observé que les épouses consacraient à l'agriculture un temps proportionnel à la rémunération qu'elles pouvaient percevoir en retour. Lorsque les maris refusaient de les payer ou les payaient mal, pour le travail qu'elles fournissaient dans les champs, les femmes refusaient de travailler à nouveau dans les rizières de leurs maris l'année suivante.

Chez les Tiv du Nigéria, des conflits sont nés des activités de développement qui ont accru la demande de main-d'œuvre féminine pour cultiver les champs des hommes et inversement sans pour autant être accompagnées des mesures d'incitation économique correspondantes.

Ensuite, la possibilité pour les femmes de tirer profit des revenus des cultures dépend dans beaucoup de pays en voie de développement de la possibilité qu'elles ont de commercialiser les produits destinés à la vente.

En République du Bénin, dans plusieurs régions, les femmes se concertent pour fixer un prix à leurs produits agricoles, mais fréquemment, elles ont moins de latitude pour vendre leurs produits et en contrôler le revenu ainsi tiré dans le cas où les quantités en jeu sont plus grandes. C'est en période de sécheresse ou d'inondation, qu'elles tirent aussi mieux profit de leurs revenus de cultures qu'elles vendent plus cher⁸⁶.

D'un autre côté, l'accroissement du pouvoir de décision et de l'autonomie est aussi l'un des avantages que les femmes peuvent tirer d'une pleine participation aux travaux agricoles. A en juger le peu d'éléments dont on dispose, les femmes acquièrent davantage de pouvoir lorsqu'à

⁸⁶ AVOGNON (M. Clémence), *Le rôle de la femme dans le processus de développement*, mémoire de maîtrise en sciences juridiques, 1988, 63 p.

leur part de travaux, elles ajoutent un revenu agricole et commercial propre et suffisant pour être considérées comme soutiens de famille à part entières contribuant aux revenus du ménage⁸⁷.

Par ailleurs, la valeur monétaire de leurs produits détermine enfin, elle aussi, la mesure dans laquelle les femmes peuvent transformé leur participation aux travaux agricoles en pouvoir de décision. Aussi, est-ce au sein des ménages d'agriculture à faible revenu que les femmes peuvent-elles accéder au pouvoir de décision en participant aux travaux agricoles et à la commercialisation des produits?

- **Quelques problèmes rencontrés par les femmes dans le secteur de l'agriculture**

Au Bénin, dans le secteur de l'agriculture, les femmes accomplissent les tâches les plus absorbantes et les plus érintantes avec l'outil de travail réduit au minimum et le coefficient capital- travail. Parce qu'il s'agit d'activités réservées aux femmes, en emploie pour les cultures vivrières, les méthodes de culture et d'irrigation les plus primitives, souvent manuelles.

Une étude dans le secteur agricole révèle que l'utilisation persistante de techniques périmées empêche l'accès aux nouvelles techniques. Faute d'avoir accès à des techniques plus avancées, les femmes du Bénin comme celles d'autres pays du Tiers Monde, ne peuvent exploiter les possibilités qu'elles auraient de faire un travail plus rémunérateur qui améliorerait leur condition et celle de leur famille.

En outre, Le manque de capitaux constitue un autre obstacle à l'amélioration des techniques utilisées par les femmes béninoises dans l'agriculture. Il est relativement moins facile aux femmes qu'aux hommes d'obtenir les ressources financières nécessaires pour se doter de moyens techniques modernes de production. Dans plusieurs pays, seuls les hommes peuvent hériter de ressources financières susceptibles d'être utilisées de manière productive⁸⁸.

L'inégalité d'accès des femmes à la propriété foncière, au crédit et aux institutions financières les empêche également d'acquérir les moyens techniques plus rentables de production. La pauvreté peut dans certains cas, être un obstacle aussi important. Celles qui sont le

⁸⁷ *Idem.*

⁸⁸ AVOGNON (M. Clémence), *Le rôle de la femme dans le processus de développement*, mémoire de maîtrise en sciences juridiques, 1988, 63p.

moins bien dotées de moyens nécessaires pour participer à l'évolution technologique sont les femmes pauvres qui, au Bénin comme dans plusieurs pays en voie de développement, sont généralement regroupées dans la petite agriculture ou agriculture de subsistance et dans le petit commerce, les services et autres activités du secteur tertiaire.

Un autre problème brûlant d'actualité dans le domaine agricole est l'intensification des tendances protectionnistes, dans le monde industriel, sous forme d'obstacles tarifaires et non tarifaires aux exportations agricoles du Bénin comme des PVD a eu un effet dépressur sur le secteur agricole de tous ses pays et a souvent entraîné une contraction, parfois en volume et en valeur, des exportations de produits de base et un ralentissement des activités dans les zones rurales. En outre, les pays en voie de développement (PVD) ont eu le plus souvent affaire à des marchés internationaux instables et à de fortes fluctuations des prix et des revenus des produits de base, ainsi que dans certains cas, à la redoutable concurrence des produits synthétiques⁸⁹.

Ce sont les populations rurales, et surtout les femmes qui sont le plus gravement touchées par ces facteurs négatifs, qui font assez mal augurer des chances qu'ont les femmes dans leur rôle socio-économique dans le secteur des produits de base.

6.2- la femme et le secteur secondaire

Le secteur secondaire est un secteur de transformation qui comporte : le tissage, la tintenerie, la poterie, la vannerie et la forge. En dehors de la forge, selon les régions, on trouve des femmes dans des autres secteurs comme la poterie, le tissage, la vannerie ; mais jamais dans la forge ; nulle part dans le monde ; il n'y a de femmes forgerons. C'est le seul secteur où on ne retrouve pas de femmes.

Au Bénin, dans les milieux ruraux, les femmes consacrent habituellement une assez grande partie de leur temps à produire toute sorte de choses à l'usage du ménage, comme des récipients pour la nourriture, des ustensiles de cuisines, des nattes et des tapis. En outre, dans beaucoup de régions, les femmes aident à construire les maisons, elles rassemblent les matériaux de constructions, elles plâtrant les murs, elles réalisent les installations nécessaires etc. Bien que dans l'économie de subsistance qui caractérise ce stade de développement, presque toutes les

⁸⁹ *Idem.*

femmes prennent part à de telles activités, aucune d'entre elles- et aucun des hommes à cet égard n'y consacre tout son temps⁹⁰.

A un stade plus avancé, certains produits utilisés dans la vie quotidienne commencent à être échangés entre personnes des villages voisins. Habituellement quelques hommes ainsi que quelques femmes commencent à fabriquer, pour les vendre, certains produits qui, jusqu'alors, n'étaient réalisés que pour la consommation familiale. Quelques femmes éventuellement se spécialisent dans la consommation de plats tout prêts à vendre ou dans la fabrication de bière commerciale. D'autres se spécialisent dans la production de vêtements, de nattes et tapis pour les vendre ; beaucoup d'entre elles aussi sont des potiers ou bien vanniers professionnels, au niveau du village.⁹¹

Avec le développement économique et l'amélioration des moyens de transports les marchés de produits d'artisanats correspondent au procédé technique de l'industrie du tapis, où une femme adulte tisserand surveille entre 3 à 6 petites filles. Les industries domestiques féminines se localisent souvent dans les régions où les femmes se tiennent complètement à l'écart des autres activités rémunératrices. La proportion d'adultes travaillant dans l'industrie à leur propre compte ou en tant qu'aides familiaux varie d'un pays à l'autre. Dans certains pays comme le Bénin, 3 à 5% de la population adulte est employée de cette façon et seulement 1 à 2% autrement. Ce bas pourcentage peut s'expliquer de plusieurs façons; l'une consistera à dire que, lorsqu'une grande part de la population rurale continue à fabriquer les objets d'usage domestique dont elle a besoin quotidiennement, cela réduit beaucoup le marché de ces produits. Une seconde explication consisterait à dire que, lorsque le marché regorge de produits importés à bas prix, on ne demande guère de marchandise produite par l'artisanat local.⁹²

Quand, dans un pays donné, une industrie faite d'usines s'implante progressivement et fait concurrence aux industries locales déjà existantes, dotées d'une main- d'œuvre familiale, une grande partie de cette main- d'œuvre a des chances de se convertir aux emplois rémunérés qu'offrent ces industries plus importants, que ce soit dans les entreprises florissantes des

⁹⁰ BOSSERUP (Ester) : *la femme face au développement économique*, Paris, PUF, 1983, 315p.

⁹¹ *Idem.*

⁹² *Idem.*

industries locales traditionnelles qui s'étendent et se déplacent pour s'installer dans les locaux spéciaux ou dans une industrie de grande échelle, qu'elle soit étrangère ou locale, recrutant de la main-d'œuvre. Dans le cadre de la présente étude, le problème important est de savoir comment ce processus de changement affectera la vaste force de travail féminine des industries familiales. Lorsque les industries plus grandes évincent progressivement du circuit des affaires les industries locales, les femmes perdent leurs métiers, du fait que le type de produits qu'elles confectionnaient (vêtements tissés à la main, cigares faits à la main, allumettes faites à la main etc.) est remplacés par des produits manufacturés réalisés par une force de travail dont la composition est plus masculine que féminine. Il semble que, dans presque tous les pays en voie de développement, les femmes représentent, en ce qui concerne les emplois relevant de l'industrie, moins d'un cinquième des employés, alors qu'elles représentent souvent un tiers ou la moitié des travailleurs établis à leur propre compte ou des aides-familiaux⁹³.

Par ailleurs, les femmes s'adonnent également surtout dans les milieux urbains à l'artisanat alimentaire (produit transformé de mil, sorgho, igname, manioc, maïs, arachide, palmier à l'huile ou de cocotier, et produits de pêches).⁹⁴ Ainsi, en prenant par exemple les produits de pêche, les femmes dans le domaine halieutique, achètent du poison au bord des lacs, des fleuves, des rivières et des océans. Elles sont pour la plupart des transformatrices de poisson. En effet, la transformation du poisson est aussi une activité économique très répandue dans le pays. Elles utilisent pour la transformation des fumoirs de type traditionnel en terre de barre, de faible capacité. Certaines espèces de poissons sont séchées, comme les anchois, les bars, les maquereaux, etc. Pour servir d'ingrédients dans des sauces données. Pour un bon goût, le poisson destiné à être séché doit se putréfier. Puis, il est traité dans des saumures et laissé au soleil, directement sur le sable souvent mélangé de la poussière ou sur des claies en feuille de palmier, pendant plusieurs jours. De point de vue économique, sa vente est plus rentable que le poisson fumé, mais la quantité écoulée est plus faible. La putréfaction que subie le poisson est

⁹³ *Idem.*

⁹⁴ DJOSSOU SEGLA (Ariane), *promotion de la femme au Bénin*, Cotonou 1997, 212p.

nécessaire pour le goût qu'il doit avoir après le séchage. En dehors des poissons fumés et séchés, il y a également les poissons frits faits par les femmes⁹⁵.

De plus, quelques femmes éventuellement se spécialisent dans la préparation de plats tout prêts à consommer ou dans la fabrication de bière. Ainsi, au Bénin, il n'est pas inhabituel de voir au marché certaines femmes préparer des plats prêts à être consommés sur place. La plupart des places du marché sont aussi des restaurants de plein air où ceux qui possèdent des stands et les colporteurs vendent de la nourriture toute cuite. Dans les villes où il y a une quantité excessive d'hommes seuls, beaucoup prennent leur repas au marché où dans de petits restaurants où des femmes font cuire et vendent de la nourriture. Dans les parties du pays où c'est une fonction coutumière pour les femmes des villages de préparer de la bière à l'occasion des cérémonies, les femmes qui vivent en zone urbaine entreprennent une fabrication commerciale de la bière, leurs demeures devenant des lieux de rencontre populaire pour les hommes.

Mais, outre ces travaux réalisés par les femmes dans les zones urbaines, il faut mentionner tout particulièrement leur présence dans les ateliers artisanaux (confession, coiffure, broderie, sérigraphie, arts plastiques) et dans les activités dérivées, liées au développement de la nation. Dans certaines parties du pays, les femmes animent de nombreuses activités et certains métiers sont même exclusivement féminins. Le Livre des métiers de Etienne Boileau, au XIII^e siècle, désigne comme métiers féminins ceux utilisant comme matières premières la soie et l'or, c'est-à-dire, deux des matières les plus appréciées et recherchées à l'époque. Les archives de Paris de la fin du XIII^e siècle et du début du XIV^e siècle, citent quinze métiers exclusivement féminins, dont ceux de batteuses d'or, batteuses de soie, batteuses d'étain, créatrices de chapeaux en or, ourdisseuse, cardeuse, etc. D'autres professions sont considérées comme mixtes comme par exemple la confection du linge blanc. On peut signaler que ces derniers corps de métiers commencent à connaître une entrée massive de femmes en zone urbaine, sinon, les femmes ne représentaient en 1992 que 7% des personnes qui s'y adonnaient.

⁹⁵ CHIKHI (Marinette), *Essai d'étude socio- économique du milieu des femmes de pêcheurs*, Projet Ben /81/WO1, Cotonou, mars 1984, 36 p.

6.3- La femme et le secteur tertiaire

La principale activité pratiquée par les femmes dans le secteur tertiaire est le commerce; puisque les activités d'échange jouent un rôle essentiel dans la vie des ménages de la sous- région particulièrement au Bénin où leur importance économique est surtout marquée dans le milieu urbain (tout au moins pour ce qui est du grand négoce en particulier à Cotonou) et dans une moindre mesure à Porto- Novo.⁹⁶

- **Le rôle de la femme dans le commerce**

L'importance du rôle joué par la femme dans le commerce n'est pas négligeable dans la mesure où le réseau commercial reste en grande partie son apanage. Ainsi, selon les études du terrain, la République du Bénin fait partie des pays de la sous- région qui présentent un visage féminin dans le domaine commercial. En effet, la branche du secteur tertiaire que constitue le commerce est nourri en grande partie par les activités des femmes. Elles y sont plus présentes que dans les autres domaines de la vie socio- économique en étant à la fois en amont et en aval du développement de cette branche, comme dans l'agriculture.⁹⁷

Les femmes interviennent dans la plupart des circuits d'échange et grâce à leur dynamisme, elles ne résistent pas à ouvrir de nouveaux champs pour générer des revenus. Il est donc reconnu que l'essentiel des circuits de distribution, qu'il s'agisse de produits locaux que de produits importés, est dirigé par les femmes. Ainsi, elles maîtrisent si bien les circuits commerciaux que les hommes ont recours à elles pour écouler leurs produits. Très souvent, les commerçants organisent leurs affaires en commanditant les femmes de leur entourage familial.⁹⁸

En effet, elles représentent 90% des opérateurs économiques du grand marché Dantokpa de Cotonou et, dans une proportion non moins importante, des acteurs des principaux marchés du pays. Cependant, il faut préciser que peu de femmes ont de gros capitaux et que la plupart d'entre

⁹⁶ AVOGNON (M. Clémence), *Le rôle de la femme dans le processus de développement économique*, mémoire de maîtrise en sciences Juridiques, 1988, 63p.

⁹⁷ DJOSSOU SEGLA (Ariane), *Promotion de la femme au Bénin*, Cotonou, 1997, 212p

⁹⁸ MIBLODO (Gaston Kouassi), *La lutte pour l'émancipation de la femme béninoise*, mémoire de maîtrise d'histoire, 2008, 110p.

elles se livrent à des activités peu génératrices de revenus. Donc, loin d'être toutes riches, les femmes sont en majorité pauvres, parce qu'elles manquent de formation en gestion, de possibilités de crédit, etc. Certes, les femmes béninoises jouent dans le commerce informel un rôle très important du fait que l'exercice des activités qui lui sont liées n'exige pas nécessairement une formation acquise, dans le système éducatif formel et structurel auquel elles ont faiblement participé. Ainsi, le domaine de prédilection des femmes béninoises est le commerce informel, à la fois de gros et de détail.⁹⁹

Par ailleurs, « par secteur informel, il faut entendre l'ensemble des activités qui ne s'exercent pas dans le cadre des entreprises dites modernes. Il s'agit généralement de petites entreprises familiales ou de « sociétés » qui n'éprouvent point le besoin de se faire enregistrer ni à la Chambre de Commerce et d'Industrie, ni à l'Office Béninois de Sécurité Sociale ; leur comptabilité n'est pas toujours bien tenue, les textes ne sont pas toujours respectés à la lettre, on embauche sans contrat et on débauche sans autre forme de procès, etc. Mais elles tournent plutôt bien, semble-t-il. On estime que le secteur informel constitue après l'agriculture, le second pourvoyeur d'emplois au Bénin. Il occupe environ 24% de la population active et contribue pour près de 15% à la formation du produit intérieur brut (PIB) »¹⁰⁰.

En gros, en dépit des contraintes liées à la pratique du commerce structuré, plusieurs femmes font fonctionner des activités d'échanges grâce à leur dynamisme et leur esprit d'initiative.

Le commerce est un domaine très vaste qui englobe toute une diversité d'activités s'exerçant un peu partout tant sur les marchés que le long des rues. La gamme est large, elle va de la micro-activité au grand négoce substantiel, pour des produits très hétérogènes, biens de consommation courante (alimentation ou non), produits agricoles, produits de luxe, produits manufacturés, etc.¹⁰¹

⁹⁹ DJOSSOU (Ariane), *Promotion de la femme au Bénin*, Cotonou, 1997, 212p

¹⁰⁰ *Idem.*

¹⁰¹ AVOGNON (M. Clémence), *Le rôle de la femme dans le processus de développement*, mémoire de maîtrise sciences Juridiques, 1988, 63p.

A une hétérogénéité des produits sur le marché, correspond une multitude de statuts que l'on peut résumer ici en deux, voire trois classes :

- **La première classe**

Les femmes appartenant à cette catégorie s'imposent par leur participation très active dans la vie économique du pays, notamment en raison de l'importance des capitaux qu'elles drainent et du contrôle qu'elles exercent sur les circuits de distributions. Leur nombre est faible par rapport au grand nombre de personnes analphabètes pour la plupart occupées dans la micro-activité. Elles connaissent les rouages de l'économie moderne et elles y sont pratiquement intégrées. Ces femmes ont un poids réel dans la distribution, soit à titre de grossistes, soit de relais importants entre grossistes et détaillantes, ce qui en fait de véritables revendeuses. Leurs activités portent sur des produits variés tels que les produits manufacturés et autres : droguerie, alcools, tissus, etc.¹⁰²

- **La deuxième classe**

Elle englobe toutes les autres catégories de femmes qui s'occupent des activités commerciales sous des formes les plus variées : vente et revente, détail, macro détail, etc.

Numériquement, cette catégorie est largement la plus importante puisqu'elle concerne l'essentiel des personnes occupées par le secteur non structuré et elle reflète la majorité des situations de femmes revendeuses s'adonnant à des activités peu substantielles et disposant de revenus modestes et précaires.

Ce type de commerce est caractérisé par une atomisation des revendeuses et toute une diversité de produits commercialisés, produits qui peuvent avoir des origines différentes et parcourir des circuits de distributions plus au moins longs selon que la femme est simple revendeuse et/ou une productrice, et / ou une transformatrice. Cela est le cas de la plupart des produits agricoles où elles interviennent à des degrés divers, dans les étapes antérieures avant la vente au micro détail qui arrive au consommateur : le manioc et le gari, l'igname et la cosette, le maïs et l'akassa, etc. le détail et le micro détail touchent également d'autres produits tels que le sel, le sucre, les cigarettes, les mets préparés, etc.

¹⁰² *Idem.*

Ce sont là des activités à petite échelle qui occupent les ménages pauvres et c'est en cela que le commerce non structuré est un secteur refuge pour tous les petits métiers de commerce qui accueillent les sans-emploi, les abandons scolaires et les analphabètes qui essaient tant bien que mal, d'y trouver leur gagne-pain.¹⁰³

- **La troisième classe**

En somme, les deux catégories de commerçantes présentées ci-dessus constituent pratiquement deux situations extrêmes, c'est-à-dire, d'une part, une fraction de femmes qui émergent très nettement et réussissent sérieusement dans les affaires, et, d'autre part, la grande fraction des vendeuses qui s'occupent des activités peu substantielles.

Dans la réalité, c'est beaucoup moins schématique et on pourra introduire une troisième classe qui reflètera une situation intermédiaire et sera à cheval entre la première et la deuxième classe. Elle englobera toutes les femmes ayant des activités d'une certaine importance économique, soit entre le grand négoce et le micro détail. On en trouve beaucoup qui entrent dans cette catégorie et leur position intermédiaire leur donne l'avantage de s'adapter facilement aux fluctuations et selon les vicissitudes du marché, d'asseoir une stratégie de diversification de produits. Elles sont très dynamiques et en cela, se rapprochent des commerçantes attirées de la première classe¹⁰⁴.

- **Quelques obstacles rencontrés par les femmes dans le secteur commercial**

Dans le domaine du commerce, il existe deux types principaux d'obstacles entravant la pleine participation des femmes commerçantes dans leur secteur d'activité

Les premiers peuvent être qualifiés d'obstacles d'ordre culturel et résultent de la situation politique, géographique, et socioéconomique du pays, à savoir notamment, infrastructures (communication et transports), population, situation géographique, niveaux d'hygiène et d'éducation et niveau de développement économique¹⁰⁵.

¹⁰³ AVOGNON (M. Clémence), *Le rôle de la femme dans le processus de développement*, mémoire de maîtrise Sciences Juridiques, Abomey- Calavi, 1988, 63p.

¹⁰⁴ *Idem.*

¹⁰⁵ *Idem.*

Ces obstacles ne concernent pas exclusivement les femmes commerçantes, mais, ils ont des répercussions évidentes sur leurs activités. Il va de soi que l'amélioration du niveau d'hygiène et d'éducation ainsi que du niveau économique général du pays ne peuvent avoir que des effets bénéfiques à l'égard des femmes commerçantes.

La deuxième catégorie d'obstacles revêt davantage d'importance ; ils ont trait à l'organisation et concernent plus spécifiquement le secteur commercial et les femmes commerçantes. Un grand nombre de ces obstacles, bien qu'ils soient communs aux femmes, paraissent toucher davantage ces dernières étant donné leur position particulièrement désavantageuse dans la société¹⁰⁶.

Le tout premier obstacle tient à ce que de nombreux gouvernements ne reconnaissent, ni n'apprécient pleinement le rôle des femmes commerçantes dans la vie socioéconomique de leur pays, leur contribution positive à la production, ainsi que la valeur socioéconomique de leur système de distribution. Or, les femmes commerçantes participent à la vie socioéconomique de maintes façons :

-Tout d'abord, étant la plupart des travailleuses indépendantes, elles contrebalancent le niveau de chômage dans leur pays, contribuent ainsi en partie à dissiper les tensions sociales que peut souvent provoquer un chômage important

-En second lieu, elles jouent le rôle d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur pour des produits de grande nécessité, rendant ainsi non seulement un service indispensable à la collectivité, mais assurant aussi le lien nécessaire entre le secteur de subsistance et le secteur commercial.

-Enfin, les gouvernements se bornent dans la plupart des cas à créer ou à aider de grandes entreprises privées ou paraétatiques au détriment des petites entreprises ou des entrepreneurs indépendants.¹⁰⁷

Le deuxième obstacle a trait à l'insuffisance des installations de commercialisation. Souvent, le manque d'installations appropriées, d'entrepôts de zones couvertes et d'espaces pour le

¹⁰⁶ *Idem.*

¹⁰⁷ AVOGNON (M. Clémence), *Le rôle de la femme dans le processus de développement*, mémoire de maîtrise en Sciences Juridiques, Abomey-Calavi, FLASH, 1988, 63p.

chargement et le déchargement, de même que des mesures d'hygiène adéquates ont rendu difficiles et parfois dangereuses les activités commerciales.

En outre, en matière de commercialisation, les informations et les services consultatifs sont très réduits, voire inexistantes. La gestion des activités de commercialisation laisse à désirer en raison du faible niveau d'instruction, du manque de services en promotion et du manque de formation.¹⁰⁸

Le troisième obstacle a trait aux difficultés d'accès au crédit. De fait, pour un grand nombre de commerçants, des facilités de crédit inadéquates constituent un obstacle majeur à l'expansion ou à la mise en route d'une activité commerciale. Il s'agit là d'un problème complexe. Les femmes commerçantes, du fait qu'elles n'exercent pas une activité dûment structurée représentent un risque pour les établissements de crédit, et, sans crédit, elles ne peuvent amener leurs affaires au niveau qu'exigent les banques et autres établissements de crédit¹⁰⁹.

Le gouvernement doit intervenir à ce stade pour promulguer des lois et des réformes et prendre certaines initiatives en vue d'aider à sortir de ce cercle vicieux.

¹⁰⁸ *Idem*

¹⁰⁹ AVOGNON (M. Clémence), *Le rôle de femme dans le processus de développement*, mémoire de maîtrise en Sciences Juridiques, Abomey- Calavi, FLASH, 1988, 63p.

CONCLUSION

Longtemps marginalisées dans la société, la vocation première de la femme lettrée exerçant une profession qui lui permet de s'assumer, ou illettrée est de rester au foyer, comme épouse fidèle, mère des enfants, responsable de toutes les tâches domestiques. Pourtant, elle n'avait presque pas la parole et tout se décidait en son nom, parfois contre son avis. Il n'était pas du tout normal qu'une femme puisse faire de la politique militante. Cette situation a lentement évolué au cours des années et la femme s'est découverte une autre vocation : la politique.

En effet, l'histoire des femmes dans la vie politique montre que les femmes au début des indépendances ont très peu participé à la vie politique. Elles ont plus soutenu leurs époux et préféraient rester sous leur ombre. En effet, la seule femme nommée ministre en 1961 par le Président Hubert Maga avait décliné l'offre. L'implication des femmes dans la vie politique a été significative à partir de la période révolutionnaire avec l'installation des COF (Comité d'Organisation des femmes), COJ (Comité d'Organisation des Jeunes) et de l'OFRB (Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin). Ces mouvements de masses ont permis d'impliquer dans l'animation de la vie politique des femmes, même analphabètes. Ce qui a conduit à la nomination de la première femme ministre qui restera au gouvernement jusqu'au Renouveau Démocratique.

Cette période marque une nouvelle ère dans la vie démocratique du Bénin, et une grande émergence de la femme. En effet, les conventions internationales signées par le Bénin et la Constitution du 11 décembre 1990, ont fait de la femme un être égal à l'homme. Toutefois, en dépit de toutes les dispositions légales, les femmes continuent d'être sous représentées dans la vie politique et dans les instances de prise de décisions. L'échec de la gouvernance dans ce domaine où la répartition des rôles, des responsabilités et des relations est faussée, en est une des causes.

Les raisons sont donc multiples et découlent des pesanteurs socioculturelles du manque de moyens. Les lois électorales en vigueur au Bénin et la non existence du système de quota, sont des facteurs qui empêchent la pleine participation des femmes à la vie politique. L'autorisation verbale du mari, un critère non expressément prévu par les statuts, est parfois requise aux femmes pour leur participation aux partis politiques.

De par sa nature et son éducation traditionnelle qui l'ont toujours confinée dans une position d'infériorité, la femme dahoméenne et aujourd'hui béninoise redoute les contraintes du militantisme (réunions, prise de parole en public, pose des affiches, etc.). C'est ce qui explique que parmi les femmes qui adhèrent à des partis, on en compte peu qui sont de véritables militantes. Mais il faut remarquer que certaines femmes se mettent à l'avant-garde. Elles doivent être encouragées et soutenues pour que d'autres femmes prennent la tête des partis politiques, afin d'apporter une véritable révolution dans le système conçu par les hommes et pour les hommes. L'inversion des valeurs qui prend en otage le développement, interpelle pour une réelle présence des femmes au cœur de la société politique.

Sur le plan économique par ailleurs, constituant plus de la moitié de la population, les femmes jouent ou plus exactement devraient jouer un rôle prépondérant dans le développement du Bénin. Elles sont en effet présentes dans presque tous les secteurs productifs. Cependant, elles ne représentent que 42,6% de la population active contre 57,4% pour les hommes en 1992. En considérant les secteurs d'activités, il apparaît que 41,6% des femmes actives travaillent dans le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, etc.). Elles labourent et désherpent les champs, récoltent et transforment les aliments qu'elles mettent sur le marché. Elles n'en sont pas moins marginalisées et bénéficient rarement des retombées financières, la terre étant la propriété exclusive des hommes.

En ville, le travail des femmes est dominant dans l'économie non structurée, informelle. L'emploi féminin représente en 1992 environ 60% du total de l'univers informel au Bénin qui lui-même occupe 41% de l'emploi total. Aussi règnent-elles en maîtresses incontestées dans la restauration et le commerce surtout de détail, soit 89,5% en 1992. Les femmes s'investissent dans le commerce où elles pourraient faire prévaloir leur expérience avec éclat si elles avaient un accès facile aux crédits. Le caractère certain du quota de ces femmes commerçantes indique combien la participation de la femme aux activités économiques constitue un élément important pour la promotion de son rôle dans la société, partant de ses droits humains. En outre, il faut noter la persistance du rôle traditionnel de la femme, à savoir procréer, nourrir la famille et rester confinée dans la sphère domestique : ce qui se comptabilise en de longues heures de travail non rémunérées au sein des ménages et des communautés.

Le regard sur les femmes dans les différents domaines de la vie sociale permet de conclure au fait que les hommes et les femmes ne tirent pas les mêmes avantages de

l'environnement économique, social et politique national. Dans le domaine économique comme partout ailleurs, les hommes continuent d'être aux commandes, ne laissant aux femmes que les rôles de second plan. Mais l'on note de plus en plus, particulièrement dans le secteur économique, une montée qui peut être symbolisée par les « fameuses femmes de Dantokpa ».

SOURCES ET ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

I-Sources orales

N° d'ordre	Nom	Prénom	Âge	Profession où Statut	Date et Lieu d'Entretien	Résumé du Contenu
1	DJOSSOU SEGLA	Ariane	55 ans	Maître assistant à l'UAC	Le 26 janvier 2016 à l'UAC	Le statut de la femme au Bénin
2	GNANGA	Dénise	56 ans	Institutrice à la retraite	Le 30 janvier 2016 à Akassato	Les femmes dans la vie économique
3	HOUNTONDI	Madéleine	45 ans	Commerçante à Comé	Le 28 Janvier 2016 à Comé	Les femmes dans la vie économique
4	KARIMOU	Rafiatou	70 ans	Ancien ministre de la santé publique	Le 27 novembre 2015 à Cotonou	Les femmes dans la vie politique
5	NOUDJENOU ME	Philippe	70 ans	Le Directeur de PCB	Le 20 décembre 2015 à Cotonou	Les femmes dans la vie politique

II-Ouvrages généraux

- **ALBERT (Irène)**, *Des femmes, une terre : une nouvelle dynamique sociale au Bénin*, Paris l'Harmattan, 1993, 124 p.
- **ALMEIDA-TOPOR d'(Hélène), DJIVO (J. A.) et al**, *Dictionnaire biobibliographique du Dahomey*, institut de recherche appliquée du Dahomey (IRAD), Tome1, 1969.
- **AGBOTA (Sébastien) et al**, *les actes de la conférence nationale*, Cotonou, ONEPI, 1994, 209 p.
- **AKINDE (R. Robert)**, *Les Acquis Economiques du Bénin de 1960 à 2010*, Paris, l'Harmattan, 2012, 240 p.
- **BA KONARE (Adam)**, *Dictionnaire des femmes célèbres du Mali*, Bamako, Jamana, 1993, 520 P.
- **BARRE-DUCROCQ (F.) et Pister (E.)**, *Femme en tête*, Paris, Flammarion, 1977, 531 p.

- **BELLONCLE (Guy)**, *Femme et développement en Afrique Sahélienne*, Paris, les Editions Ouvrières, 1980, 212 p.
- **BOSSERUP (Ester)**, *La femme face au développement économique*, Paris, PUF, 1983, 315p.
- **BISSILIAT (Jeanne) et Ali**, *Femme du tiers monde, travail et quotidien*, Paris, l'Harmattan, 1992, 122 p.
- **BISSILIAT (Jeanne)**, *Femme du sud, chef de famille*, Paris, Karthala, 1996, 408 p.
- **BIRGIT (Akesson)**, *Le manque des eaux vives, danses et chorégraphies traditionnelles d'Afrique noire*, Paris, l'Harmattan, 1994, 283 P.
- **CHIKHI (Mariette)**, *Essai d'étude socio- économique du milieu des femmes de pêcheur*, Cotonou, projet Ben /81/wo1, mars 1984, 36 p.
- **CORNEVIN (Robert)**, *le Dahomey*, PUF, Paris, 1970, 128 p.
- **COQUERY- VIDROVITCH (Carthérine)**, *L'histoire des femmes en Afrique*, Groupe Afrique noir-cahier n°11, Paris, l'Harmattan, 1987 ,164 p.
- **CORDONNIER (Rita)**, *Femme Africaine et commerce, les revendeuses de tissus de la ville de Lomé (Togo)*, Paris, l'Harmattan, 1987, 190 p.
- **DESALMAND (Paul)**, *L'émancipation de la femme en Afrique et dans le monde : texte et document*, Afrique, NEA, 1977.
- **EVANS- PRITCHARD**, *La femme dans les sociétés primitives et autres essais d'anthropologie sociale*, Paris, PUF, 1971, 246 p.
- **HALIMI (Gisèle)**, *Femme : moitié de la terre, moitié du pouvoir, plaidoyer pour une démocratie paritaire*, Paris, Gallimard, 1994, 288 p.
- **KI-ZERBO (Josephh)**, *L'histoire de l'Afrique noir : hier à demain*, Paris, Hâtier, 1978, 733p.
- **LE BRAS- CHOPARD et MOSSUZ- LA VAU (Sous dir.)**, *Les femmes et la politique*, Paris, l'Harmattan, 1997, 175 p.

- **NOUDJENOUME (phillipe)**, *La démocratie au Bénin : bilan et perspectives*, Paris, l'Harmattan, 1999, 395 p.
- **MÊTINHOUE (G.Pierre)**, *Les gouvernements du Dahomey et du Bénin*, Porto-Novo, CNPMS, Mai 1957- Février 2005, 226 p.
- **MÊTINHOUE (G. Pierre)**, *Les ministres du Dahomey et du Bénin*, Porto-Novo, CNPMS, Mai 1957- Février 2005, 2006, 371 p.
- **ROUDY (Yvette)**, *La femme en marge*, Paris, Flammarion, 1982, 237 p.
- **VIDO (A.A) et VIDO (C.M.)**, 2016, « Femmes et pouvoirs politiques dans les société du bas-Bénin (XVIIIè-XIXè siècle) », in Yao Marcel Karakou, Didier Marcel HOUENONDE, Agossou Athure VIDO et Romualde TCHIBOZO (dir), *Regards sur l'histoire politique de l'Afrique noire d'hier à nos jours*, Saint-Denis, Edilivre, PP.9-26.

III-Ouvrages spécifiques

- **ALMEIDA-TOPOR (Hélène d')**, *Les amazones : une armée de femmes dans l'Afrique précoloniale*, Rachevigne, Paris, 1984, 188 p.
- **DJOSSOU-SEGLA (Ariane)**, *Promotion de la femme au Bénin (livre blanc)*, Friedrich Ebert Stiftung, Cotonou, 1997, 211 p.
- **DOGBE GNIMADI (Chantal) et LAOUROU DOSSOU- YOVO (Clarisse)**, *Répertoire des ONG et associations de femmes au Bénin*, SNV DED OXFAM- QUEBEC, Cotonou, 1996.
- **DOGBE GNIMADI (Chantal), DENIS OUINSOU (Conceptia) et alii**, *Evaluation de la participation et du rôle des femmes et des associations non gouvernementales dans le déroulement des élections présidentielles et la consolidation de la démocratie au Bénin*, volume 1, USAID, Cotonou, 1997, 140 p.
- **HAZOUME (Paul)**, *Doguiçimi*, Maisonneuses et Larose, Paris, 1989, 510 p.

IV-Thèses et Mémoires

- **ATTANASSO (Marie-Odile)**, *Femmes et pouvoir politique au Bénin des origines dahoméennes à nos jours*, Cotonou, Imprimerie COPEF, décembre 2012, 220p.
- **AVOIGNON (M. Clémence)**, *Le rôle de Femme dans le processus de Développement*, mémoire de maîtrise, Université National du Bénin, Faculté des sciences juridique économique et politique, Abomey- Calavi, 1988, 63 p.
- **CODJIA- CRINOT (Sabine)**, *La participation des femmes à la vie politique vue à travers les partis : de la naissance de l'UDD à la chute de PDD (1955- 1965)*, mémoire de maîtrise, Université National du Bénin, FLASH, Abomey –Calavi, 1996, 103 p.
- **MÈTINHOUE (G. Pierre)**, *Parlements, pseudo- parlements et gouvernements du Dahomey et du Bénin (décembre 1946- décembre 1989)*, thèse de doctorat unique, Université Nationale du Bénin, FLASH, Abomey- Calavi, sans titre, 447p.
- **MIBLODO (Gaston-Kouassi)**, *La lutte pour l'émancipation de la femme Béninoise (1960 à 2006)*, mémoire de maîtrise, Université National du Bénin, FLASH, Abomey- Calavi, 2009, 110 p.
- **ZANTOU (A. Pascal)**, *Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960 à 1990)*, mémoire de maîtrise, Université National du Bénin, FLASH, Abomey- Calavi, 2001,122 p.

V-Articles de presse

- **ADANDE (Joseph)**, Interview : « l'histoire de l'art au Bénin est indissociable du contexte, sous-régional », *in Echos du jour*, n°105 du jeudi 02 janvier 1997, Cotonou.
- **ADJATIN (Tousaint)**, « les femmes ministres du gouvernement Soglo », *in Amina* n°312, Paris, 1996.
- **BABAMOUSA (Ramatou)**, Interview : « les femmes béninoises et les partis politiques » *in Promotion de la femme au Bénin*, 1999.
- **BEHANZIN (Justine)**, Interview *in Akouavi* n°55, Mai 1977.

- **BEHANZIN (Justine)**, Interview *in Amina*, n°305, 1995.
- **BALLEY (Elisabeth)**, Interview *in Le Journal*, n°13, du 16 Novembre 1999.
- **BALLEY (Elisabeth)**, Interview *in La Nation* du 17 Avril 1995.
- **KARIMOU (Rafiatou)**, Interview *in Le Journal* du 16 Novembre 1999.
- **LAWSON (Véronique)**, Interview : « Les femmes ministres du Bénin » *in La Nation*, juillet 1995.
- **GANGBO (Valentine)**, Interview : « Valentine Gangbo a été la première femme présidente de l'Etat par intérim » *in Amina n°304*, Paris, 1995.

VI-Journaux

- **ESPACE FEMME PLUS**, n°001 de juin 1997.
- **LA NATION** du mardi 08 mai 2001.
- **LA NATION** du mercredi 13 juin 2001.
- **LA NATION** du 15 octobre 1998.

VII-Conférences et Séminaires

- **ADISSODA (Gisèle)**, « participation des femmes à la vie politique au Bénin de 1990 à nos jours », séminaire sur *la participation des femmes à la vie politique au Bénin : 1959 à nos jours*, organisé du 28 au 30 juin 1994 par la Fédération Nationale des Femmes du Bénin (FNAB), INFOSEC de Cotonou.
- **AKO-SEWA (Irène)**, « participation des femmes à la vie politique au Bénin 1959 à 1972 », Séminaire sur *la participation des femmes à la vie politique au Bénin : 1959 à nos jours*, organisé du 28 au 30 juin 1994 par la Fédération Nationale des Femmes du Bénin (FNAB), INFOSEC de Cotonou.
- **AHOYO (Véronique)**, *femme béninoise et politique, point de vue sociologique*, conférence organisée par le Groupe d'Action pour la Justice et Egalité Sociale (GAJES), 7 mai 1999, Cotonou.

- **ANIGNIKIN (Sylvain)**, *femme béninoise et politique, point de vue historique*, conférence organisée par le Groupe d'Action pour la Justice et Egalité Sociale (GAJES), 7 mai 1999, Cotonou.
- **DAHOUN (Martine)**, « la participation des femmes au mouvement syndical », séminaire national sur *la participation des femmes au mouvement syndical et au processus de démocratique*, Ecole Normal Supérieure de Porto-Novo, du 11 au 13 juillet 1994.
- **KARIMOU (Rafiatou)**, « participation des femmes à la vie politique au Bénin 1972 à 1990 », séminaire sur *la participation des femmes à la vie politique au Bénin : 1959 à nos jours*, organisé du 28 au 30 juin 1994 par la Fédération Nationale des Femmes du Bénin (FNAB), INFOSEC de Cotonou.
- **LAWANI (Grâce)**, « Contribution de femme au processus démocratique », séminaire sur *le rôle de la femme béninoise dans les prochaines échéances électorales*, organisé par le Groupe d'études et de recherches sur la démocratie et le développement économique et social (GERDES- BENIN), 4 février 1995, Cotonou.

VIII-Documents Anonymes

1963, *La République du Dahomey*, Service de l'information de la république du Dahomey, Porto-Novo, 86 p.

1964, « Nette victoire du PDD aux élections générales », *in l'Aube nouvelle*, N°159

1964, *L'Aube nouvelle N°191* (On y retrouvera la composition du bureau exécutif du Parti Démocratique Dahoméen / PDD où Euphrasie Taniféani et Justine Béhanzin ont été élues déléguées aux affaires féminines), Cotonou.

1969, « Rôle de la femme dahoméenne dans la société nationale » *in la Croix du Dahomey*, N°350, Cotonou.

1970, « Dahomey : tous les records de l'instabilité sont battus au Quartier Latin de l'Afrique », *in Bingo*, N°206, Dakar.

1979, *Recensement générale de la population et de l'habitat*, Institut National de Statistique et d'Analyse économique (INSAE), Cotonou.

1979, *Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes*, Organisation des Nations Unies (ONU).

1985, *Documents fondamentaux du deuxième congrès national ordinaire du parti de la révolution populaire du Bénin (résolution et statuts)*, Cotonou, 196 p.

1986, *Qu'est-ce qu'une femme?* (préface de Elisabeth Badinter), O.P.L, Paris, 194 p.

1992, *Les filles au Bénin : élément pour une analyse de situation*, Unicef, Cotonou.

1992, *Recensement général de la population et de l'Habitat*, Institut National de Statistique et d'Analyse Economique (INSAE), Cotonou.

1994, « L'intégration de femme au développement », *in La lettre du gouvernement*, N°020-021 Août- Septembre, Cotonou

1995, *Amina fête son 300^e numéro* », *in Amina*, N°300, Paris.

1998, *Enfants et Femmes : avenir du Bénin*, Unicef, Cotonou, 205 p.

ANNEXES

Femmes ayant marqué la période 1972 à 1990

- ✓ **Madame Symphorose Béatrice LAKOUSSAN**, Magistrate de formation et ex-épouse du président Mathieu Kérékou.
- ✓ **Madame El Hadja Karamatou ADECHOKAN**, Femme d'affaires de renom, El Hadja Karamatou est une battante de la première heure au temps de la révolution.
- ✓ **Madame Marie-Jeanne TCHANYENOU RUFFINO**, Elle est une militante des premières heures de la Révolution, membre du Comité de Défense de la Révolution (CDR), Secrétaire administrative de l'Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin (OFRB), ancienne syndicaliste.
- ✓ **Madame Nathalie BARBOZA**, Elle a occupé de hautes fonctions au niveau national et international. Elle est une experte de l'UNESCO, spécialiste des questions d'éducation en matière de population.
- ✓ **Madame Latifatou MOUSSA LALA épouse OLOUBO**, Les actions de Mme Oloubo sont fondées sur le fait que la pauvreté est à visage féminin. Pour ce faire, la femme doit s'investir dans des activités économiques et prendre part à la vie politique nationale.
- ✓ **Madame Grâce DOSSOU née HOUNTONDI**, Madame Grâce Dossou est l'une des premières femmes béninoises à avoir choisi une branche professionnelle souvent dite réservée aux hommes.
- ✓ **Madame Marie AFFOIGNON DANVIDE**, Agent permanent de l'Etat elle s'illustre dans les luttes sociales; c'est ainsi qu'elle a accédé à la Vice-présidence de l'OFRB de 1980 à 1990.
- ✓ **Madame Bernadette AGOSSOU née SEKPE**, Militante très engagée pour la cause des femmes, elle a intégré les milieux intellectuels et politiques.
- ✓ **Madame Assiba Henriette ASSOGBA**, Elle a passé de nombreuses années de militantisme à l'OFRB. Madame ASSOGBA a été élue aussi à l'ANR.
- ✓ **Madame Elisabeth GUEDEGBE**, Elle fait partie de ces nombreuses amazones d'Abomey qui ont œuvré pour l'épanouissement de la femme.

✓ **Madame Grâce LAWANI**, Elle a une grande expérience de vie associative. Elle a créé plusieurs associations de développement des femmes.

✓ **Madame Jeannette ZANCRAN ALLAVO**, Mme Jeannette Zancran Allavo a fait une formation en gestion des Affaires Administratives après son Baccalauréat en 1974. Très tôt incorporée dans la police nationale, elle a suivi son stage à Ouidah avant d'être affectée au Commissariat de Parakou. Elle décide finalement de revenir dans la société civile. Sa volonté de réussir et son goût du travail bien fait l'ont amenée à servir en qualité de secrétaire de l'Etat Civil du District Urbain de Parakou, de Dantokpa, de St Michel, de Gbégamey et de Cadjèhoun.

✓ **Madame Virginie OUATOKOUAGOU**, Elle est animatrice de formation. En matière de promotion de la femme, elle a milité au sein de l'ORFB et a bénéficié du renforcement de ses capacités politiques à l'extérieur.

✓ **Madame Esther KPONOU AGOSSOU**, Elle est une militante engagée et s'est toujours battue au sein des instances auxquelles elle a appartenu en tant que militante pour la promotion de la femme et le développement.

✓ **Madame Marie GOUVI**, Madame Marie GOUVI est commerçante et exploitante forestière de profession. Elle a été maire de la commune rurale d'Avédjin dans le département du Couffo jusqu'aux élections municipales de décembre 2002.

✓ **Madame Jeanne FALADE**, Très tôt, elle sera mordue par le virus de la politique qui lui sert de marche pied pour intégrer le milieu de la santé.

✓ **Madame Valentine GANGBO**, En tant que Sage-femme, Madame Valentine GANGBO est entrée en politique sans y avoir été préparée. Elle avait milité dans une association de femmes pour le développement de l'Ouémé, créée dans les années 1970, mais elle n'a pas connu un passé riche en matière de militantisme.

✓ **Madame Rafiatou KARIMOU**, Née en 1946 à Sakété, Karimou Rafiatou a commencé à militer depuis son enfance grâce au scoutisme et à l'Union Générale des Elèves et Etudiants du Dahomey (UGEED). En 1975, elle est nommée chef de District à Houllènou dans le département de l'Ouémé. De 1982 à 1989, elle a dirigé l'Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin (ORFB) et est élue vice-présidente de la commission des affaires sociales au niveau du comité

central, organe dirigeant du Parti de la Révolution Populaire du Bénin. Elle a été élue plusieurs fois commissaire du peuple (députée) de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire. A la suite d'un remaniement ministériel opéré par le président Mathieu Kérékou en 1989, Karimou Rafiatou, professeur de Lycée, devient la première femme nommée et à avoir accepté le poste de ministre au Bénin.

✓ **Madame Elisabeth BALLEY**, Elisabeth Balley a été la femme chef de district, la plus célèbre de la période révolutionnaire. Née vers 1941, elle est entrée en politique en 1975 en militant d'abord au niveau de son quartier de résidence. Elle réunissait les femmes autour des questions d'hygiène et de salubrité. Elle gravit les échelons et devint responsable des femmes du district de Cotonou V.

✓ **Madame Thérèse WAOUNWA**, Militante du Parti Communiste du Bénin (PCB), Thérèse Waounwa mené d'intenses activités contre le régime du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) dans les années 80.

✓ **Madame Eugénie DOSSA QUENUM**, Mme Eugénie Dossa Quenum a milité activement dans l'Union Générale des Elèves et Etudiants du Dahomey (U.G.E.E.D) puis dans l'Association des Etudiants du Dahomey (A.E.D) en France, ainsi qu'à la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (F.E.A.N.F). Elle est membre fondatrice de Comité Culturel pour la Démocratie au Bénin (C.C.D.B), créé en France en 1981. Elle est aussi membre de la Ligue Internationale de Femmes pour la Liberté et la Paix (W.I.L.P).

Les femmes ayant marqué la période de 1990 à 2006

◆ **Madame Elisabeth POGNON**, S'il existe une femme dont le peuple béninois garde le souvenir de bravoure, de courage et d'abnégation, c'est certainement Madame Elisabeth Pognon, pour le rôle qu'elle a joué dans la marche de notre processus démocratique. Depuis la proclamation des résultats de la présidentielle de 1996, les Béninois gardent d'elle le souvenir d'une dame de rigueur. Madame Elisabeth est magistrate de formation.

◆ **Feue Conceptia Liliane OUINSOU**, Elle a été Avocate de profession. Docteur d'Etat et Agrégée de Droit Privé, elle a été, depuis le 1er janvier 1986, Professeur Agrégé à la Faculté de Droit de l'Université Nationale du Bénin et Professeur associée à la Faculté de Droit

de Conakry, de Lomé et d'Ouagadougou. Elle a fait son apparition au sein du deuxième gouvernement du premier quinquennat de Mathieu Kérékou revenu aux affaires.

◆ **Madame Rose Marie Honorine VIEYRA SOGLO**, Ce fut Rose Marie Vieyra Soglo et non son mari qui fonda, en mars 1992, le parti la Renaissance du Bénin (RB) pour soutenir l'action gouvernementale et le Président en exercice, son propre mari. Certains conseillers du président penchaient plutôt pour une formule fédérative, plus souple. Rosine SOGLO, première dame du pays, de son vrai nom Rose Marie Vieyra Soglo, a su imposer son point de vue. Elle a dirigé avec conviction ce parti et a cédé la place à son fils.

◆ **Madame Justime KPAKPO épouse CHODATON**, Madame Justine Chodaton est née en 1935 à Akonana. Elle est commerçante et elle vend des tissus au marché Dantokpa. Elle a été Députée de la RB dans la 15ème circonscription électorale durant la 3ème législature mars 1999-mars 2003, puis a été réélue à la quatrième et à la cinquième législature pour le compte de la RB dans diverses alliances.

◆ **Madame Sikiratou AGUEMON**, Madame Aguèmon a milité au sein de plusieurs associations : elle est membre fondateur de l'Association des Femmes Juristes du Bénin (AFJB) et de l'ONG Vidolé-Bénin dont elle est la secrétaire générale. Elle est devenue grâce à sa participation à ces ONG, membre du parti la Renaissance du Bénin. Elle est membre du bureau politique dudit parti, chargée nationale des questions féminines. Elle a été Ministre du Commerce et du Tourisme du 23 juin 1995 au 9 avril 1996 et doyenne de la Faculté de Droit et de Sciences politiques d'avril 2003 à avril 2006.

◆ **Feue Véronique AHOYO**, Elle est l'une des toutes premières assistantes sociales du Bénin. Elle fait partie des toutes premières femmes ministres du gouvernement de transition dirigé par le Premier Ministre Nicéphore Dieudonné Soglo issu de la Conférence des Forces Vives de la Nation. Ministre du Travail et des Affaires Sociales de 1990 à 1991, elle conserva son portefeuille après la formation du gouvernement du Président de l'ère du renouveau démocratique au Bénin, d'avril 1991 à septembre 1993. L'année suivante, elle fut nommée Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Bénin près le Canada.

◆ **Feue Véronique Mathilde Eunice LAWSON**, Elle a participé à la Conférence des Forces de Vives de la Nation. Elle est l'une des premières femmes Ministres de l'ère du nouveau démocratique.

◆ **Madame Félicienne GUINIKOUKOU**, M^{me} Félicienne Guinikoukou a une très riche expérience de vie associative.

◆ **Feue Grâce d'ALMEIDA ADAMON**, Maître Grâce d'Almeida a participé activement à la Conférence des Forces Vives de la Nation du Bénin de février 1990 et a été nommée membre du Haut Conseil de la République, organe législatif de la période transitoire du processus démocratique (1990 à 1991).

◆ **Madame Marina d'ALMEIDA MASSOUGBODJI**, Elle est membre fondateur de plusieurs associations nationales et internationales.

◆ **Madame Abiba DAFIA WASSANGARI**, Madame Abiba DAFIA WASSANGARI est Contrôleur de Trésor, de nationalité béninoise, mariée mère de trois enfants. C'est une femme battante et défenseur des droits des personnes vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

◆ **Madame Ramatou BABA-MOUSSA**, C'est une femme qui s'est beaucoup investie dès le lendemain des indépendances, ceci, en dépit des pesanteurs sociologiques qui ré-lèguent la femme à l'arrière-cour et la confinent dans les seconds rôles.

◆ **Madame Lamatou ALAZA**, Elle est née en 1952 à Djougou, d'une famille musulmane. Elle a géré une entreprise de marketing à Cotonou. Elle est membre du MADEP et son élection exprime la bonne implantation de ce parti au Nord du pays, ainsi que «l'alliance » privilégiée par le biais de l'islam entre Yoruba du Plateau et Dendi de la région de Djougou.

◆ **Madame Marie-Elise GBEDO**, Elle est membre de l'Association des Femmes Juristes du Bénin créée en janvier 1990. Elle a été aussi membre du Comité Exécutif de l'Association des Jeunes Avocats de l'Afrique de l'Ouest (AJAO) et secrétaire générale de l'Union des Jeunes Avocats du Bénin (UJAB). Elle a été Ministre du Commerce, du Tourisme et de l'Artisanat sous le régime de l'ancien Président Mathieu Kérékou II. Redoutée, le verbe haut, elle s'est positionnée sur l'échiquier politique national. Jouant parfois des coudes pour se frayer un chemin dans cet univers impitoyable, elle est la première femme à se présenter à la magistrature suprême en 2001. Elle s'est présentée encore en 2006 et 2011. En 2001, elle fut la seule femme à se

présenter.

♦ **Madame Massiyatou LATOUNDJI LAURIANO**

♦ **Madame Léa AHOUGBENOU HOUNKPE**, Madame Léa Hounkpè est ingénieur des travaux statistiques. Elle est titulaire d'un diplôme supérieur en économie de l'Institut Supérieur Panafricain d'économie Coopérative et d'un master spécialisé en informatique. Elle a toujours participé à la promotion de la femme sur tous les plans.

♦ **Madame Célestine ZANOU**

♦ **Madame Anne Cica ADJAÏ**

♦ **Madame Irène KOKOUI, épouse DEHOUMON**, Madame Irène Kokoui, épouse Dèhoumon, a été durant sept ans proviseur au Lycée de jeunes filles Toffa 1er, où elle a enseigné le français et l'anglais. Elle anime une ONG « Femmes action développement » (FAD) et organise à Porto-Novo les « Salons des Métiers et de l'Orientation Scolaire » (SIMO) dont le premier s'est tenu du 27 février au 1er mars 2003 et dont le second en février 2004.

Table des matières

REMERCIEMENTS	I
LA LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	II
SOMMAIRE	III
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : LA LUTTE POUR L'EMANCIPATION DE LA FEMME BENINOISE.....	4
CHAPITRE 1 : LES FEMMES DANS LA SOCIETE BENINOISE.....	5
1-1- Situation des femmes dans la société béninoise	5
1.2- Rôle et statut de la femme béninoise	7
1.3-Culture et mentalité véhiculées sur la femme	9
CHAPITRE 2: L'ETAT BENINOIS ET LES ORGANISATIONS NON- GOUVERNEMENTALES DANS LA PROMOTION DE LA FEMME.....	11
2.1 -l'Etat béninois et la promotion de la femme.....	11
2.1.1 -La politique socio - économique de l'Etat en faveur des femmes	11
2-1-2 :L'effort de l'Etat en faveur de la femme sur le plan sanitaire.....	14
2.1.3 -L'effort de l'Etat en faveur de la femme sur le plan culturel.....	17
2.2- Les Organisations Non- Gouvernementales et la promotion féminine.....	19
DEUXIEME PARTIE: LES FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE AU BENIN.....	23
CHAPITRE 3 : LES FEMMES AU SEIN DES PARTIS POLITIQUES ET ORGANISATIONS SYNDICALES.....	24
3.1- Les femmes des partis politiques d'avant 1972	24

3.2-Le combat politique des femmes à l'ère révolutionnaire.....	27
3.3-Les femmes béninoises et les partis politiques à l'ère démocratique	30
CHAPITRE 4 : LES FEMMES ET LE POUVOIR	34
4.1-Peu de femmes dans les instances de décisions	34
4.2- Le pouvoir : la dernière préoccupation des femmes	38
4.3-Les blocages politiques	40
TROISIEME PARTIE : LA FEMME ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	43
CHAPITRE 5 : QUELQUES DONNEES ET ORIENTATIONS DE L'ECONOMIE BENINOISE EN RELATION AVEC LES FEMMES	44
CHAPITRE 6 : PLACE ET RÔLE DE LA FEMME DANS L'ECONOMIE BENINOISE	46
6.1- La femme et le secteur primaire.....	46
6.2- la femme et le secteur secondaire	52
6.3- La femme et le secteur tertiaire.....	56
CONCLUSION	62
SOURCES ET ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES	65
ANNEXES	75